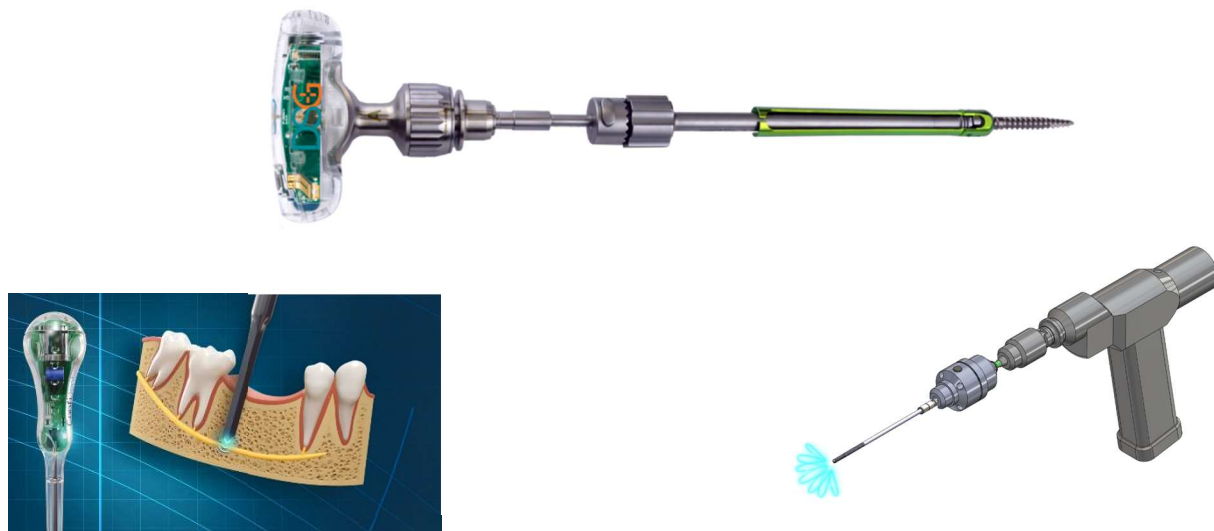
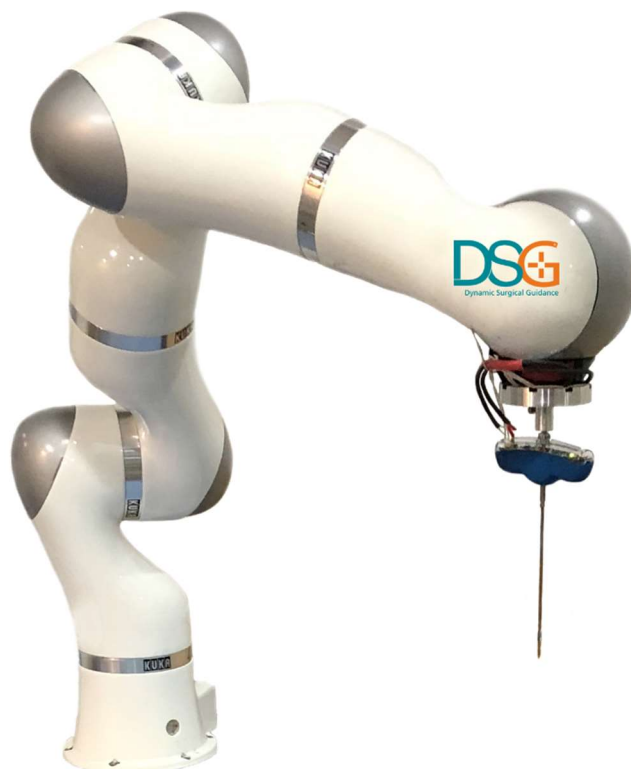


SpineGuard®



RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2022



Sommaire du rapport financier annuel

I.	Attestation de responsabilité du rapport financier annuel	3
II.	Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.....	4
III.	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	28
IV.	Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	43
V.	Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2022	44
VI.	Comptes sociaux de la société SPINEGUARD SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2022	97
VII.	Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes statutaires et consolidés	117

I. Attestation de responsabilité du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Pierre JEROME, Président Directeur Général de la société SpineGuard.

Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté. »

Monsieur Pierre JEROME, Président Directeur Général de la société SpineGuard.

II. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, celui de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 13 avril 2023 a procédé à l'examen des comptes consolidés et des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS.

2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 Compte rendu de l'activité et événements importants du Groupe au cours de l'exercice 2022

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder aux États-Unis, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG® de guidage chirurgical en temps réel sans rayons X pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 90.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 21 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG® et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG® à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », l'interface de visualisation et d'enregistrement DSG Connect, la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG® a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem, la société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009 et est engagée dans une démarche RSE.

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2022 :

6 janvier 2022	SpineGuard et WishBone annoncent la signature d'un accord de distribution exclusive pour les centres orthopédiques pédiatriques aux États-Unis.
26 janvier 2022	Webinaire en français, présentation auprès d'une centaine d'investisseurs des dernières avancées et principales perspectives de SpineGuard et notamment celles liées à l'accord récemment signé avec WishBone Medical.
31 janvier 2022	Soumission du dossier de 510k pour l'homologation américaine du PediGuard en chirurgie vertébrale par voie antérieure.
23 février 2022	Première étude clinique japonaise quantifiant la performance de DSG. Il s'agit de la 19ème publication scientifique sur sa technologie au plan mondial.
21 mars 2022	La première demande de brevet protégeant l'application de DSG à la chirurgie robotisée reçoit une décision de délivrance de l'USPTO (Office américain des brevets), aux États-Unis.
4 avril 2022	Obtention de l'agrément 510k #220160 de la FDA (Food and Drug Administration) américaine autorisant la commercialisation aux États-Unis de la gamme des dispositifs « Threaded PediGuard » (<i>PediGuard fileté</i>) pour l'assistance des chirurgies instrumentées de la colonne vertébrale par voie antérieure.
4 mai 2022	Des équipes de chercheurs présentent trois articles lors de la conférence des nouvelles technologies pour l'assistance de la chirurgie par la robotique et le numérique (CRAS) les 25 et 26 avril 2022, à Naples en Italie, rapportant les progrès réalisés dans l'application robotique de la technologie DSG.
23 mai 2022	Lettre aux actionnaires
1 ^{er} juin 2022	Arrivée de Steve McAdoo au poste de Directeur Général de SpineGuard, Inc.
7 juin 2022	Démarrage d'un nouveau programme de collaboration d'une durée de 3 ans avec deux laboratoires de Sorbonne Université, du CNRS et de l'Inserm : l'ISIR (Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique) et le LIB (Laboratoire d'Imagerie Biomédicale).
12 septembre 2022	Signature d'un accord de co-développement et de commercialisation exclusive dans le domaine de la chirurgie du rachis de l'adulte aux États-Unis avec la société Omnia Medical LLC spécialisée dans le développement de solutions innovantes pour des techniques chirurgicales cliniquement prouvées.
15 octobre 2022	Projet FAROS : Validation par l'Union Européenne du jalon de mi-projet et déblocage des premiers fonds.
13 décembre 2022	L'Académie de Médecine décerne le prestigieux prix Charpak-Dubousset aux travaux de recherche pour la prévention de brèche osseuse en chirurgie robotique par la technologie DSG® de SpineGuard.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires annuel de 5 600 K€, est en progression de 27,1% à taux de change réel et de 17,4% à taux de change constant par rapport à 2021. Cette forte hausse est principalement due à l'adoption grandissante de l'interface DSG Connect, à l'élargissement du champ d'application de notre technologie à la voie antérieure aux États-Unis et à l'impact de nos partenariats stratégiques avec Omnia Medical en chirurgie vertébrale adulte, avec WishBone Medical en orthopédie pédiatrique et avec ConfiDent en implantologie dentaire.

Les Etats-Unis représentent 46,1% des 5 934 dispositifs équipés de la technologie DSG vendus au 31 décembre 2022 et 67,6% du chiffre d'affaires.

La marge brute en pourcentage augmente de 2,3points à 84,2% contre 81,9% principalement en raison de l'augmentation du prix de vente moyen et par un impact encore limité des augmentations des prix de revient des produits fabriqués et des frais associés. La marge brute bénéficie également d'un moindre impact des provisions de produits obsolètes sur les stocks dits de « dépôt » aux Etats-Unis.

Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 29,2% ou 1 413 K€ et traduisent l'impact des investissements commerciaux et marketing en particulier aux Etats-Unis et la poursuite de l'innovation en R&D, le tout en maintenant une discipline et une maîtrise globale dans la durée des dépenses opérationnelles.

Les charges opérationnelles courantes hors impact IFRS 2 augmentent de 27,0% à 5 849 K€.

Les charges non courantes s'élèvent à 135 K€ au 31 décembre 2022 contre 110 K€ au 31 décembre 2021 et correspondent principalement aux coûts de la réorganisation opérationnelle aux Etats-Unis démarrée en 2022. En 2021, ces charges étaient liées aux procédures de sauvegarde en France et de Chapter 11 aux Etats-Unis.

Le résultat opérationnel courant s'établit à -1 526 K€, contre -1 239 K€ au 31 décembre 2021.

Le résultat financier à -427 K€ reflète les intérêts des dettes avec Norgine, Harbert European Growth et BpiFrance, des pertes de changes nettes pour - 12 K€ ainsi que la variation du dérivé passif, sans incidence sur la trésorerie pour 115 K€.

Le résultat net de -2 393 K€ contre -1 725 K€ est le reflet des éléments précédents soit une dégradation de - 668 K€ par rapport à l'exercice 2021.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation au 31 décembre 2022 ressort à 452 K€ contre -133 K€ au 31 décembre 2021.

La trésorerie au 31 décembre 2022 ressort à 4 115 K€ contre 5 207 K€ au 31 décembre 2021. Cette variation de la trésorerie s'explique essentiellement par :

- La capacité d'autofinancement qui s'améliore à - 889 K€ en 2022 contre -1 064 K€ en 2021 et la trésorerie consommée par l'exploitation s'élève à -1 402 K€ en 2022 contre -1 156 K€ en 2021, soit -246 K€ ;
- La variation du besoin en fonds de roulement se détériore de 513 K€ sur 2022 contre une détérioration de 92 K€ en 2021 principalement en raison de l'augmentation des stocks pour face à l'allongement global des délais d'approvisionnement et par ailleurs à des augmentations de prix liées à la parité défavorable sur le taux de change USD / EURO et à la répercussion de l'inflation sur l'énergie et les composants électroniques ;
- Le remboursement partiel du capital sur les emprunts obligataires souscrits auprès des sociétés Norgine Venture et Harbert European Growth à hauteur de 689 K€ ;
- Le remboursement du capital de l'emprunt BpiFrance à hauteur de 20 K€ ;
- Le paiement des intérêts des emprunts obligataires souscrits auprès des sociétés Norgine Venture et Harbert European Growth à hauteur de 298 K€ ;
- Et les apports en fonds propres consécutifs aux tirages effectués sur la ligne de financement en fonds propres (BSAR) pour un montant total brut de 2 000 K€.

La Société bénéficie d'une avance remboursable au titre de contrats COFACE (assurance prospection). Sur l'exercice, nous pouvons noter les éléments suivants :

Chine : Il n'y a eu aucun remboursement au titre de la quatrième année d'amortissement de l'avance (note 11.1.1 des comptes consolidés).

2.1.2 Ventes & Marketing

L'équipe commerciale et marketing est composée de 4 personnes aux Etats-Unis et 3 personnes pour le reste du monde basées à Paris. Celle-ci anime un ensemble d'une trentaine d'agences commerciales, trois distributeurs et deux partenaires stratégiques aux Etats-Unis, et une trentaine de distributeurs dans le reste du monde ainsi qu'une agence commerciale de 5 personnes en France.

Activité : L'année 2022 a connu un retour progressif à la normale pour les chirurgies dites « électives » bien que des problématiques sur le manque de personnel hospitalier aient pu être rencontrées notamment au premier semestre aux Etats-Unis. Le chiffre d'affaires s'établit à 5 600 K€, en hausse de 27,1 % par rapport à la même période en 2021 (+17,4% à taux de change constant) grâce à une excellente performance en Europe, en Amérique latine et à un retour de la croissance aux Etats-Unis où notre activité commerciale a repris progressivement à partir du troisième trimestre à la faveur de la diminution de la pandémie, des investissements significatifs en ressources commerciales et marketing ainsi que la reprise des congrès en présentiel et un retour à une présence accrue sur le terrain auprès des clients.

2 738 unités ont été vendues aux Etats-Unis soit 46% du volume au 31 décembre 2022. La répartition et l'évolution par zone géographique en unités vendues en 2022 comparées à la même période de 2021 s'établissent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Etats-Unis	3 785 832	3 083 850
Reste du monde	1 813 790	1 321 427
Total chiffre d'affaires par zone géographique	5 599 623	4 405 277

Unités vendues (en nombre)	31/12/2022	31/12/2021
USA	2 738	2 477
Europe	2 175	1 943
Amérique Latine	615	423
Asie Pacifique	150	140
Moyen Orient	256	200
Total nombre d'unités vendues	5 934	5 183

Aux Etats-Unis, la société a poursuivi le renforcement de son infrastructure commerciale avec deux nouvelles recrues au premier semestre pour soutenir efficacement sur le terrain le partenariat avec Wishbone Medical conclu en début d'année pour le segment pédiatrique et assurer le lancement de l'interface DSG Connect qui a eu lieu officiellement au Congrès de la NASS (North American Spine Society) qui s'est tenu à Chicago en octobre. Le référencement se poursuit ainsi dans de nombreux hôpitaux. Nous avons par ailleurs finalisé en septembre un accord de co-développement et de commercialisation exclusive d'un système de vis pédiculaires intelligentes et d'un instrument de perçage pour la fusion ilio sacrée intégrant tous deux la technologie DSG.

Dans le reste du monde, la Société a concentré ses actions de formation et de marketing en soutien des distributeurs majeurs avec une approche centrée sur la rentabilité par zone / pays :

- En Europe, le chiffre d'affaires progresse de 18% sous l'impulsion notable de la Grèce et de la Slovaquie.
- L'Amérique Latine a poursuivi sa croissance sous l'impulsion du Mexique et du Brésil principalement.

- Au Moyen-Orient, l'activité est restée concentrée sur Israël et l'Arabie Saoudite où la première partie de la commande de l'appel gagné en 2021 s'est matérialisée au 4^{ème} trimestre.
- La zone Asie-Pacifique est plus en retrait. Le Japon et Singapour restent bien présents et on notera également le démarrage à Taiwan.
- Le partenariat avec la société ConfiDent ABC (Groupe Adin) dans le cadre de l'accord de licence mondiale exclusive de la technologie DSG pour l'implantologie dentaire se poursuit positivement. L'exercice a fait l'objet de facturation de royalties contractuelles.

2.1.3 Recherche et développement

La Société a poursuivi ses recherches et ses investissements sur les axes stratégiques définis en concertation avec le Conseil Scientifique (SAB) pour le développement des nouveaux produits et études cliniques.

Application aux plateformes robotiques de la technologie DSG et combinaison avec une technologie ultrasonore

L'idée est de développer un savoir-faire et une propriété intellectuelle qui puisse être licenciés à un ou plusieurs acteurs industriels de la chirurgie orthopédique robotisée, leur permettant de se différencier sur le marché en augmentant les performances de leur plateforme. Pour cela, SpineGuard progresse régulièrement à démontrer et protéger la façon dont la technologie DSG est mise en œuvre pour améliorer la sécurité et l'autonomie des robots de chirurgie orthopédique. En particulier, en développant une capacité de détection et de prévention automatique des brèches osseuses lors du perçage de l'avant-trou ou l'insertion de la vis dans le pédicule pour déclencher un arrêt automatique en cas de brèche avant que des dommages aux tissus environnants ne soient causés. Cette détection se base sur des algorithmes d'intelligence artificielle. De plus, SpineGuard a imaginé et breveté depuis 2014 une technologie ultrasonore qui permet de déterminer sans recours aux rayons X le point d'entrée et la trajectoire de perçage depuis la surface de l'os, avant que l'outil de perçage ne pénètre (« Ultrasons Focus »). Cette technologie est parfaitement complémentaire de DSG puisqu'une fois que l'outil a commencé à pénétrer l'os, DSG prend le relai afin d'éviter les brèches de façon ultraprécise.

- Pour rappel, SpineGuard a collaboré depuis 2017 avec l'ISIR (Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique) de Sorbonne Université, enchainant une étude de faisabilité en 2017 avec un contrat de thèse CIFRE en 2018-2021. Les résultats de détection automatisée de brèches osseuses par DSG et de perçages autonomes ont été excellents avec des retombées significatives en termes de publications scientifiques et de brevets. C'est pourquoi SpineGuard a décidé de lancer en 2022 une nouvelle thèse CIFRE avec l'ISIR et le LIB (Laboratoire d'Imagerie Biomédicale) de Sorbonne Université, embauchant un nouvel ingénieur doctorant.
- L'objet de cette nouvelle thèse, entamée mi-2022, est non seulement de poursuivre les travaux d'intégration robotique et de prévention de brèches par DSG, mais aussi d'y ajouter la composante technologique ultrasonore. Pour rappel, cette dernière avait été l'objet d'une étude de faisabilité en 2017, qui avait produit des résultats prometteurs.
- Réalisation d'une collecte de données expérimentales pour quantifier la détection de brèche par DSG lors de perçages vertébraux, dans un modèle plus exigeant et représentatif des situations chirurgicales difficiles : situation de trajectoires pédiculaires, pièces de boucherie avec passage

du modèle de vertèbres d'agneau au modèle de cochon, comparaison avec les informations de technologie de navigation et mise en évidence des situations où la navigation ne « voit pas » les erreurs de trajectoire détectées par DSG.

- Pour « Ultrasons Focus » : au sein du LIB, bibliographie/ état de l'art, revue des matériels possibles et sélection, mise en place d'un dispositif expérimental, premières expériences.
- Le travail au sein du consortium « FAROS » (Functional Accurate Robotic Surgery) s'est poursuivi avec succès lors de la revue par le comité d'experts de la Communauté Européenne chargée d'évaluer les progrès à mi-programme, déclenchant le paiement des aides prévues. En particulier, une semaine expérimentale de chirurgie robotisée sur sujets anatomiques a eu lieu en mai. Elle a permis de combiner les différentes technologies apportées par les membres du consortium, telles que : DSG, optique, vibratoire, ultrasonore... pour aboutir à des résultats très prometteurs.

Adaptation universelle de DSG pour rendre les perceuses orthopédiques « intelligentes »

En 2022, la société a progressé dans la conception d'un guide de perçage et d'un foret qui s'adaptent de façon universelle à toute perceuse orthopédique à moteur. L'objectif est d'avertir le chirurgien de l'imminence d'une brèche osseuse et de stopper la progression du perçage par un système de butée automatique. Les progrès ont été :

- seconde génération de prototype fonctionnel ;
- ajout de la mesure de profondeur pour nourrir l'algorithme de détection de brèche par DSG ;
- ajout de la mesure d'angles ;
- dépôt de brevets ;
- tests divers et présentation au comité scientifique ;
- défrichage du chemin réglementaire.

Visualisation et enregistrement du signal DSG (DSG-Connect)

Pour rappel, SpineGuard a conçu une nouvelle génération de produits PediGuard « DSG Connect » qui comportent i) une carte électronique modifiée avec une technologie de transmission de données de type « Bluetooth », et ii) un logiciel de visualisation couplé à une tablette dédiée. Ces nouveaux produits permettent a) de faciliter l'adoption par de nouveaux chirurgiens grâce à la visualisation du signal en plus de l'audio, b) d'enregistrer le signal à des fins notamment d'évaluation de bonnes pratiques médicales, c) de fournir des données de recherche pour la mesure de la qualité osseuse in-situ et en temps réel sans utilisation de rayons X d) d'alimenter le projet DSG robotique par le recueil de données collectées sur des patients, et d'envisager la commercialisation comme ajout aux plateformes de robots orthopédiques actuellement sur le marché (recherche de partenariat stratégique). DSG Connect est homologué aux Etats-Unis et en Europe ainsi qu'au Brésil. En 2022, le lancement progressif de DSG Connect s'est poursuivi avec :

- Continuation des chirurgies de la phase de mise sur le marché « contrôlé », avec un total de plus de 350 chirurgies par 35 chirurgiens dans les zones homologuées, validation du potentiel commercial et recueil de données techniques pour la finalisation du produit ;
- Peaufinage de la nouvelle carte électronique ;

- Amélioration de l'ergonomie de l'application sur la tablette de visualisation et enregistrement ;
- Lancement commercial de la version définitive aux congrès de l'Eurospine et de la NASS, les deux plus gros congrès mondiaux dans le secteur de la chirurgie de la colonne vertébrale en Europe et aux USA.

Mesure de la qualité osseuse Dans la foulée des premières données collectées par l'Hôpital Trousseau à Paris en 2021, en 2022 l'utilisation de DSG Connect a permis à certains chirurgiens d'enregistrer des données de qualité osseuse préliminaires qu'ils pourront analyser de façon rétrospective, et de préparer un protocole plus large pour 2023.

Application du PediGuard Threaded à la chirurgie de la colonne par voie antérieure En 2022, SpineGuard a obtenu en avril l'homologation aux Etats-Unis de l'utilisation de son dispositif PediGuard Threaded pour sécuriser la pose de vis dans les corps vertébraux par une approche antérieure. Les chirurgies d'instrumentation de la colonne par voie antérieure représentent un segment de marché significatif en forte croissance, en particulier pour le traitement des déformations chez l'adolescent. Ce feu vert réglementaire est intervenu à un moment synergique avec l'effort de commercialisation entrepris avec la société Wishbone Medical aux Etats-Unis, générateur de croissance des ventes.

Projets de codéveloppement avec la société américaine Omnia Medical En 2022, la collaboration entre les deux sociétés s'est matérialisée par des revues de projet régulières qui ont permis aux équipes de Recherche et Développement de progresser dans les designs, et de planifier les étapes d'homologation FDA des produits résultants.

Brevets En 2022, la société a poursuivi ses efforts de maintenance et d'extension de son portefeuille de brevets internationaux avec les éléments marquants suivants :

- En avril 2022, l'obtention du brevet "Real Time" aux Etats-Unis a confirmé la décision d'octobre 2021. Ce brevet étend la protection de la technologie DSG jusqu'en 2035 dans la géographie majeure de notre secteur.
- En mai 2022, l'obtention du premier brevet d'application robotique de DSG aux Etats-Unis a confirmé la décision d'octobre 2021. C'est un brevet de grande valeur stratégique puisqu'il protège le principe de contrôler un robot par le retour d'information DSG sur le marché de loin le plus avancé du point de vue de la robotique chirurgicale.
- 2 autres demandes américaines stratégiques portant sur la robotique ont progressé. L'une couvre l'adaptation universelle de la technologie DSG pour les perceuses orthopédiques, l'autre la notion de corriger l'information de navigation optique par DSG.

Ces efforts portent à 79 brevets et demandes, répartis en 19 familles, plus trois marques internationales, l'étendue du portefeuille international de propriété intellectuelle de la Société à fin 2022.

Activités réglementaires et d'assurance de la qualité

- Comme évoqué plus haut, SpineGuard a obtenu en avril 2022 l'homologation par la FDA aux Etats-Unis de l'utilisation de son dispositif PediGuard Threaded par voie antérieure.
- Les équipes de SpineGuard ont également progressé dans la transition de conformité de son système d'assurance de la qualité et de ses dossiers techniques produits, vers la nouvelle réglementation européenne « MDR » (Medical Device Regulation), en étroite collaboration avec l'organisme certificateur TUV. SpineGuard prévoit d'être en conformité dès 2023, bien avant la date butoir d'application.
- Enfin, la société a établi sa stratégie réglementaire pour homologuer les produits en cours de codéveloppement en partenariat avec la société américaine Omnia Medical : Vis pédiculaire « intelligente » et système PSIF de fusion sacro-iliaque par voie postérieure.

2.1.4 Activités scientifiques précliniques et cliniques

Ont eu lieu en 2022:

- Publication de la première étude clinique japonaise quantifiant la performance de DSG : *"Improved Accuracy and Safety of Pedicle Screw Placement by Using a Probe with an Electrical Conductivity-Measuring Device during Severe Syndromic and Neuromuscular Scoliosis Spine Surgery"*, dans le *Journal of Clinical Medicine*, 2022 Jan 14. En français : *« Amélioration de la précision et de la sécurité du placement des vis pédiculaires par l'utilisation d'une sonde mesurant la conductivité électrique des tissus lors de chirurgies vertébrales visant à corriger un syndrome sévère de scoliose neuromusculaire »*, par le Dr. Takashi Yurube du département de chirurgie orthopédique de l'Université de Kobe.
- Des équipes de chercheurs ont présenté trois articles lors de la conférence des nouvelles technologies pour l'assistance de la chirurgie par la robotique et le numérique (CRAS) les 25 et 26 avril 2022, à Naples en Italie, rapportant les progrès réalisés dans l'application robotique de la technologie DSG :
 - Le premier, présenté en session plénière, est le fruit de la collaboration entre l'ISIR, l'Hôpital Trousseau à Paris et SpineGuard. Intitulé *"Toward automatic bone breach detection for spine surgery using tissue bio-electrical conductivity sensing"*, il présente les résultats de la première collecte de données peropératoires de conductivité électrique DSG des tissus lors de perçages pédiculaires dans une série de patients atteints de scoliose.
 - Le deuxième, présenté sous forme de poster et intitulé *"Automatic bone breach detection for spine surgery based on bio-electrical conductivity sensing: Ex-vivo experimental validation"* présente les résultats de la détection de la brèche osseuse et de l'arrêt automatique d'un perçage vertébral effectué par un robot.
 - Le troisième, également sous forme de poster, intitulé *"Force control of the KUKA LBR Med without external force sensor"* porte sur un asservissement spécifique qui permet au robot d'optimiser l'utilisation de DSG pour détecter la brèche, et de suivre le mouvement respiratoire du patient pendant le perçage.
- Deux chercheurs, le chirurgien Elie Saghbiny et l'ingénieur Jimmy Da Silva, ont été distingués en décembre par le prestigieux prix Charpak-Dubousset pour leurs travaux collaboratifs menés conjointement par l'ISIR de Sorbonne Université et la société

SpineGuard. Le prix Charpak-Dubousset a été créé en 2019 sous l'égide de la Fondation de France, il récompense un médecin et un chercheur, faits lauréats de l'Académie nationale de médecine, dont les travaux communs reposent sur l'application en santé d'une découverte dans le domaine des sciences fondamentales. Il est inspiré par la coopération dans le domaine technologique et médical de Georges Charpak, prix Nobel de physique, et du Professeur Jean Dubousset, ancien Chef du service d'orthopédie pédiatrique à l'Hôpital Saint-Vincent de Paul (Paris) et pionnier du traitement chirurgical de la scoliose.

2.1.5 Ressources humaines

L'effectif au 31 décembre 2022 est de 23 personnes contre 19 personnes au 31 décembre 2021.

Aux Etats-Unis, 7 personnes contre 4. On notera également qu'une consultante vient compléter l'équipe pour les affaires cliniques.

Hors des Etats-Unis, l'effectif est de 16 personnes dont 1 alternante, contre 15 au 31 décembre 2021.

2.1.6 Financement et structure du capital

Les fonds propres consolidés de la Société s'élèvent à 5 139 K€ au 31 décembre 2022 contre 5 050 K€ au 31 décembre 2021.

En 2021 et 2022, la Société a procédé aux tirages suivants sur sa ligne de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) établie avec la société Nice & Green le 8 avril 2021 :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
11 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
8 juin 2022	251 à 300	1 000 000 €
5 déc. 2022	301 à 350	1 000 000 €
TOTAL EMIS	350	7 000 000 €
Solde à émettre	150	3 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

2.1.7 Divers

Le 11 janvier 2022, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 2.269 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 2.269 actions ordinaires sont devenus caducs.

Le Conseil d'administration du 1 mars 2022 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 7.664 stock-options attribuées le 11 janvier 2012 et constaté leur caducité.

Le 15 mars 2022, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 4.000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 4.000 actions ordinaires sont devenus caducs.

Le Conseil d'administration du 16 mai 2022, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 septembre 2021, a émis 25.000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,07€ par bon, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 0,97€ par action ordinaire, au profit d'un partenaire de la Société.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2022, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 septembre 2021, a attribué 75.000 actions gratuites au profit d'un salarié de SpineGuard Inc.

Le Conseil d'administration du 22 novembre 2022 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 50.000 actions gratuites attribuées le 27 mai 2021 et constaté leur caducité.

Le 18 décembre 2022, suite à l'expiration de leur période de souscription, 60.000 bons de souscriptions d'actions attribués à Norgine dont l'exercice donnait droit à 60.000 actions ordinaires sont devenus caducs et n'ont pas été souscrits.

En 2022, la société a constaté la caducité des BSA octroyés à IPF Fund émis le 28 décembre 2015.

2.1.8 Filiales et participations

La Société détient 100% du capital de sa filiale américaine, SpineGuard Inc. qui agit comme le distributeur exclusif pour les Etats-Unis des produits DSG.

SpineGuard Inc. a été enregistrée auprès de l'Etat du Delaware le 18 février 2009 et est localisée depuis le 1^{er} juillet 2019 au 1434 Spruce Street, Suite 100 - Boulder Colorado 80302, Etats-Unis.

Au 31 décembre 2022, elle affiche un chiffre d'affaires de 3 869 K\$ et un résultat net négatif de 361 K\$.

2.1.9 Résultats des activités

2.1.9.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 s'élève à 5 600 K€ contre 4 405 K€ en 2021, soit une hausse de 27,1% (17,4% % à taux de change constant).

Cela représente un total de 5 934 unités DSG vendues en 2022 contre 5 183 en 2021 avec la répartition suivante par zone d'activité :

Unités vendues (en nombre)	31/12/2022	31/12/2021	Var. %
USA	2 738	2 477	+11%
Europe	2 175	1 943	+12%
Amérique Latine	615	423	+45%
Asie Pacifique	150	140	+7%
Moyen Orient	256	200	+28%
Total nombre d'unités vendues	5 934	5 183	+14%

2.1.9.2 Coût des ventes

Le taux de marge brute a augmenté de 2,3 points passant de 81,9% à 84,2% au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021.

2.1.9.3 Frais de ventes, distribution et marketing

Les frais de ventes et de marketing se sont élevés à 3 700 K€ en 2022 vs 2 660 K€ en 2021.

Cette évolution s'analyse en deux temps. Le premier concerne les coûts variables très largement proportionnels au chiffre d'affaires. Ils augmentent de 10,60% à 1 623 K€ contre 1 468 K€ en 2021. Le second concerne les frais fixes qui augmentent de 74,19% consécutivement à la reprise des investissements commerciaux, notamment aux Etats-Unis, la reprise des déplacements ; des congrès et des activités cliniques.

2.1.9.4 Coûts administratifs

Les frais administratifs se sont élevés à 1 658 K€ vs 1 394 K€ en 2021.

En 2021, la Société avait bénéficié d'accords d'abandon de créances dans le cadre du plan de sauvegarde (37 K€) et d'un profit exceptionnel sur les contrats d'assurance Bpi Export pour la Russie (69 K€) et le Japon (117 K€) arrivés à leur terme. Retraité de ces événements non récurrents, les frais administratifs auraient été de 1 617 K€ en 2021.

2.1.9.5 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 1 170 K€ en 2022 contre 935 K€ en 2021. Ces coûts intègrent la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2022 s'élève à 768 K€ contre 522 K€ au 31 décembre 2021.

La Société a augmenté ses efforts de R&D sur l'exercice concrétisés par l'homologation de la « claim » voie antérieure aux Etats-Unis (510k). Les activités ont repris à un rythme quasi normal sur l'exercice au laboratoire de notre partenaire pour la robotique (Sorbonne Université). Les activités réglementaires se sont également renforcées avec la poursuite de la préparation à la nouvelle réglementation européenne dite MDR.

2.1.9.6 Paiements fondés sur des actions

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution de BSA et d'actions gratuites tel que présenté au paragraphe 2.3.2.2.

La charge résultant de ces attributions et de l'effet des attributions passées (étalement de la charge, réalisation des conditions de performance, départs...) est définie par application du modèle Black-Scholes selon les hypothèses développées à la note 9 des états financiers consolidés. Elle s'élève en 2022 à 409 K€ contre 238 K€ en 2021.

2.1.9.7 Charges et produits financiers

Le résultat financier net est une charge de -427 K€ contre -300 K€ en 2021.

Les charges financières correspondent essentiellement :

- a. à la charge d'intérêts liée à l'emprunt obligataire avec les sociétés Norgine Venture et Harbert European Growth Capital (dont les détails sont donnés aux notes 11.3.1 et 19 des comptes consolidés) ;
- b. à la charge d'intérêts liés à l'emprunt Bpifrance ;
- c. à la variation, sans impact sur la trésorerie, de la juste valeur du dérivé sur l'engagement d'émettre des BSAR (cf. note 11.3.2 des comptes consolidés).

Les pertes et gains de change sont liées à l'évolution de la parité Euro Dollar sur l'exercice dont la majeure partie est sans incidence sur la trésorerie.

2.1.9.8 Résultat net de l'exercice

Le résultat net s'établit à -2 393 K€ au 31 décembre 2022 contre -1 725 K€ au 31 décembre 2021.

2.1.10 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

L'année 2022 a connu un retour progressif à la normale pour les chirurgies dites « électives » bien que des problématiques sur le manque de personnel hospitalier aient pu être rencontrées notamment au premier semestre aux Etats-Unis. La Société a affiché une croissance soutenue tant aux États-Unis qu'en dehors grâce notamment à une excellente performance en Europe et en Amérique Latine. Aux Etats-Unis, notre activité commerciale a repris progressivement à partir du troisième trimestre à la faveur de diminution de la pandémie, des investissements significatifs en ressources commerciales et marketing ainsi que la reprise des congrès en présentiel et un retour à une présence accrue sur le terrain auprès des clients. Cette performance est illustrée sur l'exercice complet par le niveau du résultat opérationnel courant qui ressort à -1 526 K€ contre -1 239 K€, pour l'exercice 2021.

Le lancement complet et officiel du DSG Connect (interface de visualisation et d'enregistrement du signal DSG) a eu lieu lors des congrès d'automne en Europe et aux Etats-Unis. Pour mémoire, DSG Connect permet l'évolution de la gamme d'instruments PediGuard avec l'ajout de la capacité de transmission sans fil du signal mesuré et de sa visualisation per-opératoire via une application sur tablette. Cette nouvelle interface permet également d'intégrer aisément la technologie DSG aux robots chirurgicaux. La Société a réalisé au jour du présent rapport plus de 350 chirurgies avec DSG Connect.

La collaboration avec ConfiDent ABC (Groupe Adin) se poursuit pour l'application dentaire de DSG. On notera néanmoins un ralentissement sur l'exécution technique du projet qui prend du retard et nécessite de revoir les différentes options disponibles et le calendrier initialement envisagé.

Par ailleurs, le partenariat triennal conclu avec l'ISIR fin 2018 se poursuit dans d'excellentes conditions avec la signature d'une nouvelle thèse CIFRE, les progrès de deux nouvelles demandes de brevets, la présentation de trois articles lors de la conférence des nouvelles technologies pour l'assistance de la chirurgie par la robotique et le numérique en avril 2022, et la réception du prestigieux prix Charpak – Duboussset de l'Académie de Médecine en décembre 2022.

SpineGuard fait également partie en tant que seul partenaire industriel du projet FAROS (Functional Accurate RObotic Surgery) financé par l'Union Européenne dans le cadre d'Horizon 2000. La Société a reçu à ce titre une subvention de 180 K€ au titre de la première étape à mi-parcours du projet.

Des discussions sont en cours avec d'autres partenaires potentiels pour de nouvelles applications.

La Société a dégagé un flux de trésorerie opérationnel négatif de -1 402 K€ contre -1 156 K€ en 2021 en appliquant une stricte discipline sur les engagements de dépenses, en privilégiant l'innovation et les avancées sur les programmes de recherche et de développement et en renforçant son activité commerciale.

La Société exécute les plans de sauvegarde et de Chapter 11 aux Etats-Unis validés en 2021 sans difficulté aucune.

Outre la position de trésorerie disponible au 31 décembre 2022, la Société dispose d'une ligne de financement disponible de 3,0 M€ sur la ligne en fonds propres mise en place en 2021 avec la société Nice & Green qui étend l'horizon de trésorerie à 2024 à la date du présent rapport financier.

La Société rappelle également qu'elle a mis en place un programme d'attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) (cf. note 8.5) qui, en cas d'exercice de l'intégralité des BSAR, procurerait un produit brut de 5.370 K€ et prolongerait l'horizon de trésorerie de 24 mois. Ce programme prendra fin le 10 juin 2023.

En résumé, SpineGuard est engagée sur le chemin de l'innovation afin de préparer la croissance future. La technologie DSG demeure unique par sa capacité à différencier les tissus osseux en temps réel sans recourir aux rayons X, ses applications potentielles sont multiples et les dernières avancées technologiques réalisées en robotique chirurgicale sont très prometteuses. Trois nouveaux partenariats industriels et commerciaux ont été initiés en 2022 pour déployer notre formidable potentiel technologique et clinique.

2.1.11 Risques et incertitudes - Transactions avec les parties liées

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base de la Société restent d'actualité.

Les relations avec les parties liées, font l'objet de la note 24 des comptes consolidés 2022.

Il n'existe aucun litige en cours ou connu au jour de l'approbation de ce rapport financier.

2.1.12 Evènements importants postérieurs à la clôture et évolution prévisible et perspectives d'avenir

2.1.12.1 Evènements importants postérieurs à la clôture

Mars 2023	Atteinte de nouveaux résultats remarquables dans le développement de l'application robotique : Détection robotisée de brèche osseuse par la technologie DSG® avec 100% d'efficacité à nouveau prouvée expérimentalement en laboratoire sur un modèle de visée pédiculaire plus exigeant et plus proche de la clinique que le précédent
Mars 2023	Réorganisation de la filiale américaine incluant une modification de l'organisation commerciale ainsi qu'un changement de fournisseur concernant la logistique qui prendra effet au 4 ^{ème} trimestre 2023.

2.1.12.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

SpineGuard se concentre sur les priorités suivantes qu'elle entend mener à bien en investissant de manière sélective et rigoureuse :

1. Accroître l'activité commerciale avec DSG-Connect et WishBone Medical
2. Déployer la technologie DSG en chirurgie osseuse robotisée
3. Développer un guide de perçage universel (SUD) intégrant l'IA DSG
4. Soutenir ConfiDent pour le design et l'industrialisation de l'application dentaire de DSG
5. Implémenter l'accord nouvellement signé avec Omnia Medical
6. Initier de nouveaux partenariats stratégiques.

2.2 SITUATION DE LA SOCIÉTÉ SPINEGUARD AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.2.1 Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2022

Les faits marquants pour la Société mère du Groupe ont été présentés à la section précédente ci-dessus.

La Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anti-concurrentielles.

2.2.2 Ressources humaines et informations sociales

Les changements dans l'effectif sont présentés à la section 2.1.5.

L'effectif moyen de la Société est de 17 personnes en 2022.

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la Société était de 16 employés contre 15 au 31 décembre 2021. L'effectif est composé de 14 contrats à durée indéterminée, 1 contrat à durée déterminée (thèse CIFRE) et de 1 contrat en alternance. Il n'y a pas de salarié démissionnaire, en arrêt de travail ou en congé parental d'éducation au 31 décembre 2022.

L'effectif total du Groupe est de 23 personnes au 31 décembre 2022, contre 19 au 31 décembre 2021.

2.2.3 Description des principaux risques et incertitudes, gestion des risques

Nous vous invitons à vous référer aux sections 2.1.10 et 2.1.11 ci-dessus.

2.2.4 Examen des comptes sociaux de l'exercice

Les résultats de l'exercice 2022 comparés à ceux de l'exercice 2021, vous sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<i>En Euros</i>		
Chiffre d'affaires :	3 434 326	2 454 591
Total des produits d'exploitation :	3 977 355	3 284 480
Total des charges d'exploitation :	(5 211 941)	(4 687 591)
D'où un résultat d'exploitation de :	(1 234 586)	(1 403 111)
Total des produits financiers :	3 211	143 097
Total des charges financières :	(370 709)	(517 400)
D'où un résultat financier de :	(367 499)	(374 303)
Résultat courant avant impôt de :	(1 602 085)	(1 777 414)
Total des produits exceptionnels :	180 261	42 273
Total des charges exceptionnelles :	(64 138)	(61 217)
D'où un résultat exceptionnel de :	116 124	(18 945)
Impôt sur les sociétés :	228 644	213 904
Perte nette comptable :	(1 257 317)	(1 582 454)

Les capitaux propres au 31 décembre 2022, s'élèvent à 16 805 445€ contre 16 027 319 € au 31 décembre 2021.

2.2.5 Approbation des comptes, affectation du résultat et quitus aux administrateurs

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (bilan, compte des résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un chiffre d'affaires de 3 434 326€ et une perte de (1 257 317) €. Nous vous demandons également de bien vouloir nous donner quitus pour notre gestion au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire, soit (1 257 317) €, au compte « report à nouveau ».

2.2.6 Dépenses en matière de recherche et développement

Les dépenses en matière de recherche et développement s'élèvent à 837 7781€ en 2022 contre 739 110 € pour l'année 2021. Nous vous invitons également à vous référer aux sections 2.1.3, 2.1.4 et 2.1.9.5 ci-dessus.

2.2.7 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons, ci-après, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients et, notamment, les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-1° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	53					84	30					81
Montant total des factures concernées (€ TTC)	212 441	9 600	0	0	215 983	225 583	384 034	123 474	102 519	98 420	520 200	844 614€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	6%	0%	0%	0%	6%	6%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							11%	4%	3%	3%	15%	25%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées	
Nombre des factures exclues	2

Montant total des factures exclues (TTC)		1 920€
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux :	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux :

2.2.8 Approbation des dépenses somptuaires

Nous vous informons, conformément à l'article 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, que les dépenses somptuaires au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 2 530 € contre 2 530 € en 2021.

2.2.9 Information sur les dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

2.2.10 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 366 805	2 596 501	1 173 650	1 486 729	1 664 429
Nombre d'actions ordinaires	6 834 026	12 982 506	23 473 000	29 734 572	33 288 577
Nombre d'actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	3 282 093	2 757 777	2 184 843	2 454 591	3 434 326
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	-1 947 093	- 1 192 890	- 64 300	- 1 528 634	- 1 259 469
Impôts sur les bénéfices	- 190 950	- 174 163	- 182 477	- 213 904	- 228 644
Participation de salariés	-	-	-	-	-
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	-2 116 194	- 1 316 961	- 226 089	- 1 582 454	- 1 257 317
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	11	9	11	10	17
Montant de la masse salariale	645 655	916 611	831 682	941 487	1 229 521
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu Soc.; œuvres ...)	382 034	452 167	382 690	679 926	455 502

2.2.11 Filiales et participations

2.2.11.1 Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France et prises de contrôle (au cours de l'exercice)

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, que la Société n'a pris aucune participation et n'a pris le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

Le montant brut des titres de participation de la filiale américaine est resté stable à 11 414 K€.

2.2.11.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce.

2.2.11.3 Cessions de participations

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

2.2.11.4 Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Tel qu'indiqué à la section 2.1.8, nous vous rappelons que la société SpineGuard SA détient 100% du capital de sa filiale américaine, SpineGuard Inc. Cette dernière est le distributeur exclusif pour les Etats-Unis des produits PediGuard. SpineGuard Inc. a été enregistrée auprès de l'Etat du Delaware le 18 février 2009 et est localisée 1434 Spruce Street, Suite 100 - Boulder Colorado 80302, Etats-Unis.

Nous vous invitons à vous référer à la section 2.1.8 ci-dessus.

2.2.11.5 Succursales

Notre Société ne détient aucune succursale.

2.2.11.6 Installations classées

Notre Société ne détient aucune installation entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce.

2.2.11.7 Information relative au capital de la Société

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2022 à 1 664 428,85 €, divisé en 33 288 577 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

2.2.11.8 Prêts de trésorerie interentreprises

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a concédé aucun prêt de trésorerie interentreprises à moins de trois ans à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaires avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

2.2.12 Evènements importants postérieurs à la clôture et évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous vous invitons également à vous référer à la section 2.1.12. ci-dessus.

2.3 INFORMATIONS JURIDIQUES

2.3.1 Opérations sur titres effectuées par les dirigeants mandataires sociaux

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons qu'à notre connaissance, il n'y a pas eu de transactions réalisées par les dirigeants mandataires sociaux sur les titres de la Société au cours de l'exercice.

2.3.2 Informations portant sur les titres de la Société

2.3.2.1 Actionnariat et autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société à la date du 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Nombre d'actions au		Nombre d'actions au	
	31.12.2022	%	31.12.2021	%
Fondateurs, Personnel, Administrateurs et Auto-détention	2 273 586	6,83%	744 944	2,51%
Flottant	31 014 991	93,17%	28 989 628	97,49%
Total	33 288 577	100,00%	29 734 572	100,00%

2.3.2.2 Actionnariat des salariés

Participation des salariés au capital social

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2022, au mieux des informations disponibles à la Société, ses salariés détenaient une participation dans le capital de la Société dans le cadre d'une gestion collective ou à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs qui s'élevait à 2,22%.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société et de sa filiale.

Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscriptions d'actions et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la Société (article L. 225-197-3 du Code de commerce)

En revanche, il a été octroyé ou souscrit par des salariés ou des partenaires de la Société des actions gratuites ou des BSA dont le tableau ci-dessous résume la situation à la date de clôture de l'exercice :

Unités vendues (en nombre)	31/12/2022	31/12/2021	Remarque
Actions gratuites	75.000	565.000	Cf. détail en 2.3.2.4
BSA	25.000	370.000	Cf. détail en 2.3.2.4
TOTAL	100.000	935.000	

Acquisition d'actions de la Société en vue de les attribuer aux salariés

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions au cours de l'exercice en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

2.3.2.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres

Depuis le 25 avril 2013, la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

Depuis novembre 2017, il s'exécute avec la société Tradition Securities and Futures (TSAF) et se poursuit dans les mêmes conditions que précédemment.

En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2022, 35 000 de ses propres actions, représentant 0,11% de son capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

Avec TSAF du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

- Achat de 59 209 actions au cours moyen de 0,75414 Euros
- Vente de 45 709 actions au cours moyen de 0,80483 Euros

Au titre du contrat de liquidité confié à TSAF et à la date du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

35 000 actions et 29 232,12 € en espèces.

Par ailleurs, la société détient 4.411 de ses propres actions en dehors du contrat de liquidité.

2.3.2.4 Titres donnant accès au capital social

Le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2022 figure dans les tableaux ci-après. Au total, ces valeurs mobilières donnent droit à souscrire ou à l'émission de 1 908 732 actions nouvelles soit 5,73 % du capital existant au 31 décembre 2022 contre 3 443 856 (11,58%) au 31 décembre 2021 dont 100 000 contre 935 000 en 2021 ont été allouées ou souscrites et 215 124 contre 171 354 en 2021 sont devenues caduques durant l'exercice 2022.

Tableau synthétique des options de souscription d'actions au 31 décembre 2022.

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés	
11 janvier 2012	Options	6 979	-	-	6 979	-
9 janvier 2013	Options	8 217	-	-	-	8 217
18 septembre 2013	Options	10 000	-	-	-	10 000
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376
		56 572	-	-	6 979	49 593

Tableau synthétique des BSA au 31 décembre 2022.

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation				31/12/2022	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	-	-	1 000	-	-
11 janvier 2012	BSA - B	1 269	-	-	1 269	-	-
15 mars 2012	BSA - A	4 000	-	-	4 000	-	-
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	-	-	-	30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	-	-	-	50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	50 022	-	-	-	50 022	50 022
21 novembre 2013	BSA - C	1 148	-	-	-	1 148	1 148
21 novembre 2013	BSA - D	0	-	-	-	0	0
16 octobre 2014	BSA - B	8 787	-	-	-	8 787	8 787
22 mars 2016	BSA - A	21 985	-	-	-	21 985	21 985
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	-	-	-	17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	-	-	-	1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	5 000	-	-	-	5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	-	-	-	20 000	20 000
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	-	-	-	50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	-	-	-	70 000	70 000
14 mai 2020	BSA - B	50 000	-	-	-	50 000	50 000
14 mai 2020	BSA - A	210 000	-	-	-	210 000	210 000
9 novembre 2021	BSA - A	150 000	-	-	-	150 000	150 000
9 novembre 2021	BSA - B	220 000	-	-	25 000	195 000	195 000
16 mai 2022	BSA - B	-	25 000	-	-	25 000	25 000
		991 308	25 000	-	31 269	985 039	985 039

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation				31/12/2022	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs		
18 décembre 2012	BSA Norgine (1)	60 000	-	-	60 000	-	-
28 décembre 2015	BSA IPF Fund (2)	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-
26 septembre 2018	BSA Harbert (3)	50	-	-	-	50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine (3)	50	-	-	-	50	142 050
		3 060 100	-	-	-	100	284 100

Note BSA :

- (1) Au cours de l'exercice 2022, les BSA attribués à Norgine le 18 décembre 2012 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.
- (2) Les BSA IPF Fund émis le 28 décembre 2015 sont caducs au 31 décembre 2022.
- (3) Chacun des 100 BSA octroyés à Norgine et Harbert donnent chacun droit à 2 841 actions, soit au total 284 100 actions.

Tableau synthétique des actions gratuites au 31 décembre 2022.

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2021	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2022
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
14 mai 2020	Actions gratuites	1 420 000	-	1 420 000	-	-
26 janvier 2021	Actions gratuites	5 000	-	-	-	5 000
27 mai 2021	Actions gratuites	50 000	-	-	50 000	-
9 novembre 2021	Actions gratuites	510 000	-	-	-	510 000
24 juin 2022	Actions gratuites	-	75 000	-	-	75 000
		1 985 000	75 000	1 420 000	50 000	590 000

Tableau synthétique des bons de souscriptions d'actions remboursables au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, les tirages suivants ont été réalisés :

En 2021 et 2022, la Société a procédé aux tirages suivants sur sa ligne de bons à souscription d'actions remboursables (BSAR) établie avec la société Nice & Green le 8 avril 2021 :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
11 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
8 juin 2022	251 à 300	1 000 000 €
6 déc. 2022	301 à 350	1 000 000 €
TOTAL EMIS	350	7 000 000 €
Solde à émettre	150	3 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Prix de conversion
26 avril 2021	1 à 25	379 046	1,3191 €
6 mai 2021	26 à 50	407 763	1,2262 €
25 mai 2021	51 à 67	314 436	1,0813 €
27 mai 2021	68 à 84	319 669	1,0636 €
2 juin 2021	85 à 100	300 864	1,0636 €
14 juin 2021	101 à 118	325 526	1,1059 €
25 juin 2021	119 à 175	1 021 322	1,1162 €
23 août 2021	176 à 250	1 424 230	1,0532 €
23 juin 2022	251 à 268	497 856	0,7231 €
21 juillet 2022	269 à 300	1 060 129	0,60370 €
16 décembre 2022	301 à 313	483 002	0,53830 €
TOTAL DES ACTIONS DUES :		6 533 843	

Emission gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire qui s'est réunie le 14 mai 2020 (neuvième résolution), le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 27 mai 2021, a décidé du principe de l'émission et de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables aux actionnaires de la Société et a subdélégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs à cet effet. Le Président Directeur Général a décidé en date du 1^{er} juin 2021 l'émission et l'attribution gratuite à l'ensemble des actionnaires de 26 851 357 BSAR, selon les modalités détaillées ci-après.

Le 11 juin 2021, chaque actionnaire de SpineGuard a reçu gratuitement un (1) BSAR à raison de chaque action détenue. Sur la base du capital de la Société, 26 851 357 BSAR ont été émis. Neuf (9) BSAR permettront de souscrire à une (1) action nouvelle SpineGuard au prix d'exercice par action de 1,80 €, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSAR) de 2 983 484 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 5 370 271,20 €. Les 26 851 357 BSAR ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris. Ils sont donc cotés sur une ligne spécifique et intitulés « BSAR » (ISIN : FR0014003UB4). La durée de vie des BSAR est fixée à vingt-quatre (24) mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 12 juin 2023 inclus. En fonction de l'évolution du cours de l'action, à compter du 10 décembre 2021, la Société pourra demander le remboursement des BSAR attribués et encore en circulation, à un prix unitaire de 0,01 €, si la moyenne du cours de clôture de l'action SpineGuard (pondérée par les volumes de transaction de l'action SpineGuard) calculée sur dix jours de bourse consécutifs, choisis parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, excède de 50% le prix d'exercice de 1,80 €, soit 2,70 €. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 €, il est rappelé que les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR sur la base d'un prix d'exercice de 1,80 € par action nouvelle avant la date fixée pour le remboursement et bénéficier ainsi économiquement de l'exercice des BSAR. Toute demande d'exercice de BSAR portera sur un minimum de 3 600 BSAR permettant de souscrire ainsi un minimum de 400 actions nouvelles SpineGuard.

En cas d'exercice de l'intégralité des BSAR, le produit brut de l'opération pourrait atteindre 5.370.271,20 €.

Au 31 décembre 2022, il reste 26 654 986 BSAR donnant droit à 2 961 665 actions.

196 371 BSAR ont été exercés en 2022 et 2021 et donné lieu à l'émission de 21 819 actions nouvelles.

2.3.2.5 Suretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé « Pledge of Bank Accounts Balances Agreement » (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé «Deposit Account Control Agreement » (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

III. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

3.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Vous prendrez ensuite connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport.

3.1.1 Conventions réglementées

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a pas été conclu de convention nouvelle donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous précisons également qu'il existe des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour lui permettre d'établir son rapport spécial, sur lequel vous devrez statuer.

3.1.2 Conventions conclues entre les dirigeants ou actionnaires significatifs de la Société et ses filiales

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou indirectement ou par personne interposée, entre, d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

3.1.3 Administration et contrôle de la Société

3.1.3.1 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la société	Date de nomination et de dernier renouvellement*	Principales fonctions hors de la société
Stéphane BETTE	Administrateur	Directeur Général Délégué	Nomination : CA du 09/11/2017	President SpineGuard Inc
			Ratification : AG du 17/05/2018	
			Renouvellement : AG du 30/06/2021	
Maurice BOURLION	Administrateur		Nomination : AG du 18/11/2009	Administrateur
			Renouvellement : AG du 24/05/2012	
			Renouvellement : AG du 25/06/2015	
			Renouvellement : AG du 17/05/2018	
			Renouvellement : AG du 30/06/2021	

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la société	Date de nomination et de dernier renouvellement*	Principales fonctions hors de la société
Pierre JEROME	Administrateur Président du Conseil d'administration	Président Directeur général	Nomination : AG du 18/11/2009	Administrateur indépendant de Perspectives
			Renouvellement : AG du 24/05/2012	
			Renouvellement : AG du 25/06/2015	
			Renouvellement : AG du 17/05/2018	
			Renouvellement : AG du 30/06/2021	Directeur Général (CEO) de SpineGuard Inc
Alexia PEROUSE	Administratrice		Nomination : CA du 19/11/2015	Gérante et Directrice Générale iBionext
			Ratifiée par AG du 11/05/2016	
			Renouvellement : AG du 17/05/2018	
			Renouvellement : AG du 30/06/2021	

* Les Administrateurs sont nommés pour une durée de trois années. Le Président du Conseil d'administration est nommé pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration, ou n'a été renouvelé pendant l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons que le Conseil d'administration réuni le 4 février 2020 a choisi, en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général comme mode d'exercice de la direction générale de la Société. Le Conseil a ainsi décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par Monsieur Pierre Jérôme, avec effet au 13 février 2020 qui a été nommé en qualité de Directeur Général.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2021 a décidé le maintien du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et a renouvelé le mandat de Monsieur Pierre Jérôme en qualité de Président du Conseil d'administration chargé d'assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Stéphane Bette a été nommé le Directeur Général Délégué par le conseil d'administration du 4 février 2020 avec effet au 13 février 2020 pour une durée indéterminée.

3.1.3.2 Liste des autres mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons, ci-dessous, les informations relatives aux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé dans toutes entités autres que la société SpineGuard.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE

Noms	Autres Fonctions
Pierre Jérôme	Administrateur du fond de dotation Perspectives Directeur Général et Administrateur de SpineGuard Inc.
Stéphane Bette	Président et Administrateur de SpineGuard Inc. Président de SAS Belles Mécaniques de Provence
Alexia Perouse Administratrice Indépendante	Gérante associée et directrice générale d'iBionext SAS Administratrice de BrainEver SAS Administratrice de Chronolife SAS Administratrice de Tilak Healthcare SAS Administratrice de T-Heart SAS
Maurice Bourlion	N/A

3.1.3.3 Commissaires aux comptes

Titulaire : Grant Thornton, Membre de la compagnie de Versailles.

29 Rue du Pont 92578 Neuilly-Sur Seine-Cedex

Représenté par Olivier Bochet

Date de 1^{ère} nomination : 16 janvier 2009

Date de renouvellement du mandat : 30 juin 2021

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Suppléant : Lors de son assemblée générale ordinaire du 30 juin, et conformément aux textes en vigueur, les actionnaires ont décidé de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant.

La Société indique qu'il n'y a eu ni démission, ni mise à l'écart du contrôleur légal des comptes durant la période couverte par les informations financières historiques.

3.1.4 Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations brutes fixes versées	360 882	304 837
Avantages en nature	4 369	4 369
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	60 000	40 000
TOTAL hors paiements fondés sur des actions	425 252	349 207
Paiements fondés sur des actions	0	304 021
TOTAL	425 252	653 227

3.1.5 Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé :

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, réservée à une catégorie d'investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (L. 225-138 C.com.)	14 mai 2020 (11^{ème} résolution)	18 mois	1 500 000 € (1) (2)	Se référer au (3)	<p>Conseil d'administration du 14 mai 2020 : émission d'un maximum de 120 bons de souscription d'actions remboursables («BSAR»), au prix unitaire de souscription 18.000 € par BSAR et au prix unitaire d'exercice de 2.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription ; l'ensemble des BSAR pouvant donner droit par conversion à un nombre maximum d'actions déterminé dans le contrat d'émission et de souscription et subdélégation au Directeur Général et/ou Directeur Général Délégué pour tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la délégation pendant une période de 12 mois.</p> <p>Conseil d'administration du 8 juillet 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 10.000,00 € par émission de 200.000 actions nouvelles de 0,05 € de valeur nominale au profit de de M. Maurice Bourlion.</p> <p>Conseil d'administration du 15 septembre 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 80.213,90 € par émission de 1.604.278 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice d'OCA au profit de Nice & Green</p> <p>Conseil d'administration du 15 septembre 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 66.844,90 € par émission de 1.336.898 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 21 décembre 2020 : augmentation de capital d'un montant nominal de 131.228,95 € par émission de</p>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2022
					<p>2.624.579 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Décision du Directeur Général du 04 janvier 2021: émission de 45 BSAR au prix unitaire de souscription de 18.000 € et au prix unitaire d'exercice de 2.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Nice & Green.</p> <p>Décision du Directeur Général du 08 février 2021: émission de 23 BSAR au prix unitaire de souscription de 18.000 € et au prix unitaire d'exercice de 2.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Nice & Green.</p> <p>Décision du Directeur Général du 15 mars 2021: émission de 22 BSAR au prix unitaire de souscription de 18.000 € et au prix unitaire d'exercice de 2.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 08 avril 2021 : émission d'un maximum de 500 bons de souscription d'actions remboursables («BSAR»), au prix unitaire de souscription 19.000 € par BSAR et au prix unitaire d'exercice de 1.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription ; l'ensemble des BSAR pouvant donner droit par conversion à un nombre maximum d'actions déterminé dans le contrat d'émission et de souscription et subdélégation au Directeur Général et/ou Directeur Général Délégué pour tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la délégation pendant une période de 7 mois.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 27.179,80 € par émission de 543.596 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2022
					<p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 24.780,05 € par émission de 495.601 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 18.844,70€ par émission de 376.874 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 6.012,20€ par émission de 120.244 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 6.012,20€ par émission de 120.244 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 18.952,30€ par émission de 379.046 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 20.388,15 € par émission de 407.763 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 15.721,80 € par émission de 314.436 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2022
					<p>Conseil d'administration du 27 mai 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 15.983,45 € par émission de 319.669 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 3 juin 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 15.043,20 € par émission de 300.864 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 25 juin 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 16.276,30 € par émission de 325.526 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 25 juin 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 51.066,10 € par émission de 1.021.322 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Décision du Directeur Général du 25 juin 2021: émission de 25 BSAR au prix unitaire de souscription de 19.000 € et au prix unitaire d'exercice de 1.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 14 septembre 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 484,45 € par émission de 9.689 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit d'actionnaires au porteur.</p> <p>Conseil d'administration du 14 septembre 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 172,90 € par émission de 3.458 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit d'actionnaires au porteur.</p>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2022
					<p>Conseil d'administration du 14 septembre 2021: augmentation de capital d'un montant nominal de 71.211,50 € par émission de 1.424.230 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 14 septembre 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 46,75 € par émission de 935 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit d'actionnaires au porteur.</p> <p>Conseil d'administration du 9 novembre 2021 : augmentation de capital d'un montant nominal de 27,75 € par émission de 555 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit d'actionnaires au porteur.</p> <p>Conseil d'administration du 1^{er} mars 2022 : augmentation de capital d'un montant nominal de 92,00 € par émission de 1.840 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit d'actionnaires au porteur.</p> <p>Décision du Directeur Général du 14 juin 2022: émission de 50 BSAR au prix unitaire de souscription de 19.000 € et au prix unitaire d'exercice de 1.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 24 juin 2022: augmentation de capital d'un montant nominal de 24.892,80 € par émission de 497.856 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 24 juin 2022 : augmentation de capital d'un montant nominal de 63,00 € par émission de 1.260 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit d'actionnaires au porteur.</p>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2022
					<p>Conseil d'administration du 22 novembre 2022: augmentation de capital d'un montant nominal de 53.006,45 € par émission de 1.060.129 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit de Nice & Green.</p> <p>Conseil d'administration du 22 novembre 2022 : augmentation de capital d'un montant nominal de 184,10 € par émission de 3.682 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit d'actionnaires au porteur.</p> <p>Conseil d'administration du 22 novembre 2022 : augmentation de capital d'un montant nominal de 20,00 € par émission de 400 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par exercice de BSAR au profit d'actionnaires au porteur.</p> <p>Décision du Directeur Général du 23 novembre 2022: émission de 50 BSAR au prix unitaire de souscription de 19.000€ et au prix unitaire d'exercice de 1.000€ avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Nice & Green.</p>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au publics	23 septembre 2021 (2 ^{ème} résolution)	26 mois	1 000 000 € (11) (9)	-	<p><i>Délégation non encore mise en œuvre</i></p> <p>Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation</p>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (L. 225-129-2 C.com.)	23 septembre 2021 (3 ^{ème} résolution)	26 mois	1 000 000 € (11)	-	Délégation non encore mise en œuvre Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (L. 225-130 C.com)	23 septembre 2021 (4 ^{ème} résolution)	26 mois	1 000 000 € (11)	-	Délégation non encore mise en œuvre Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, réservée à une catégorie d'investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (L. 225-138 C.com.)	23 septembre 2021 (5 ^{ème} résolution)	18mois	1 000 000 € (11) (2)	Se référer au (12)	Conseil d'administration du 1 ^{er} mars 2022 : augmentation de capital d'un montant nominal de 4.291,80 € par émission de 85.836 actions nouvelles de 0,05€ de valeur nominale par compensation de créance au profit de M. Maurice Bourlion. Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 20% du capital social par an, par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) (L. 225-136 C.com.)	23 septembre 2021 (6 ^{ème} résolution)	26 mois	1 000 000 € (11) et dans la limite de 20% du capital social par an	Se référer au (12)	Délégation non encore mise en œuvre Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (L. 225-135-1 C.com)	23 septembre 2021 (7 ^{ème} résolution)	26 mois	15% de l'émission initiale (11) (4)	Même prix que l'émission initiale	Délégation non encore mise en œuvre Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (les « Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-177 C.com)	23 septembre 2021 (8 ^{ème} résolution)	38 mois	1.000.000 d'actions ordinaires (13)	Se référer au (6)	Délégation non encore mise en œuvre Solde au 31 décembre 2021 : 20.000 Options / Bons / Actions Gratuites Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires (les « Bons ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-138 C.com)	23 septembre 2021 (9 ^{ème} résolution)	18 mois	1.000.000 d'actions ordinaires (13) (7)	Se référer au (8)	Conseil d'administration du 9 novembre 2021: attribution de 370.000 BSA Conseil d'administration du 16 mai 2022 : 25.000 BSA Solde au 31 décembre 2021 : 20.000 Options / Bons / Actions Gratuites Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2022
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre (les « AGA ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-197-1 C.com)	23 septembre 2021 (10^{ème} résolution)	38 mois	1.000.000 d'actions ordinaires (13)		Conseil d'administration du 9 novembre 2021 : 510.000 AGA Conseil d'administration du 24 juin 2022 : 75.000 AGA <i>Solde au 31 décembre 2021 : 20.000 Options / Bons / Actions Gratuites</i> Note : délégation expirée suite à la mise en place d'une nouvelle délégation
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au publics	30 juin 2022 (8^{ème} résolution)	26 mois	750 000 € (15) (9)		<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	30 juin 2022 (9^{ème} résolution)	26 mois	750 000 € (15) (9)		<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (L. 225-130 C.com)	30 juin 2022 (10^{ème} résolution)	26 mois	750 000 € (15)		<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2022
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, réservée à une catégorie d'investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (L. 225-138 C.com.)	30 juin 2022 (11^{ème} résolution)	18 mois	750 000 € (15) (2)	Se référer au (12)	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 20% du capital social par an, par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) (L. 225-136 C.com.)	30 juin 2022 (12^{ème} résolution)	26 mois	750 000 € (15) et dans la limite de 20% du capital social par an	Se référer au (12)	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (L. 225-135-1 C.com)	30 juin 2022 (13^{ème} résolution)	26 mois	15% de l'émission initiale (15) (4)	Même prix que l'émission initiale	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>

	AG ayant consentie la délégation	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix d'émission	Mise en œuvre au 31.12.2022
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (les « Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-177 C.com)	30 juin 2022 (14^{ème} résolution)	38 mois	4% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la mise en œuvre par le Conseil d'administration (14)	Se référer au (6)	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires (les « Bons ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-138 C.com)	30 juin 2022 (15^{ème} résolution)	18 mois	4% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la mise en œuvre par le Conseil d'administration (14) (7)	Se référer au (8)	<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre (les « AGA ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (L. 225-197-1 C.com)	30 juin 2022 (16^{ème} résolution)	38 mois	4% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la mise en œuvre par le Conseil d'administration (14)		<i>Délégation non encore mise en œuvre</i>

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 1 500 000 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances (telles que notamment des bons de souscription d'obligations convertibles ou remboursables en actions) sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part excéder 15 000 000 €.

(2) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé au profit de personnes physiques ou morales ou d'OPCVM (ou autres véhicules d'investissement, dotés ou non de la personnalité juridique), français ou étrangers (i) investissant de manière habituelle dans des valeurs de croissance dites « small caps » cotées sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation (type Euronext Growth), en France ou à l'étranger, ou dans des « PME communautaires » au sens de l'annexe I au Règlement (CE) n° 651/2014 de la Commission Européenne du 17 juin 2014 et/ou salariés, administrateurs et/ou consultants de la Société, (ii) pour un montant de souscription unitaire supérieur à 20.000 € (prime d'émission comprise) pour les personnes morales, les OPCVM et autres véhicules d'investissement, et supérieur à 2.500 € (prime d'émission comprise) pour les personnes physiques.

(3) Le prix d'émission des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation devra être fixé dans une fourchette comprise entre 70% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société lors de cette émission, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, comprise dans la fourchette indiquée ci-dessus de 70% et 300%.

- (4) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret.
- (5) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 40 000 €, par émission d'un maximum de 200 000 titres.
- (6) Le prix d'achat ou de souscription des actions sera égal au prix déterminé par le Conseil d'administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la Société, sur une base consolidée, et à défaut, en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent, et en tout état de cause, au moins égal à 95% pour cent de la moyenne des prix de vente d'une action de la Société à la clôture du marché Euronext Growth à Paris au cours des 20 jours de bourse précédant la veille de la date du Conseil d'administration décidant de l'attribution de ladite Option (arrondi au centime d'euro supérieur en tant que de besoin).
- (7) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé au profit (i) des personnes physiques ou morales, partenaires industriels ou commerciaux ou consultants, (ii) des actionnaires, dirigeants ou salariés de ces personnes dans le cas des personnes morales, et/ou (iii) des dirigeants, mandataires sociaux, ou salariés de la Société ou de ses filiales.
- (8) Aussi longtemps que les actions de la Société seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris ou sur un quelconque marché réglementé ou bourse de valeurs, le prix d'exercice sera au moins égal à 95% pour cent de la moyenne des prix de vente d'une action de la Société à la clôture du marché Euronext Growth à Paris au cours des 20 jours de bourse précédant la veille de la date du Conseil d'administration décidant de l'attribution dudit Bon (arrondi au centime d'euro supérieur en tant que de besoin).
- (9) Le Conseil d'administration pourra décider, le cas échéant, d'augmenter le nombre d'actions nouvelles d'un montant maximal supplémentaire de 15% du nombre d'actions initialement fixé dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée sur la base de cette résolution, aux fins de répondre aux demandes excédentaires exprimées dans le cadre d'une offre au public, au titre d'une « Clause d'Extension » conforme aux pratiques de marché.
- (10) Ces pourcentages ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice de l'intégralité des Options, de l'exercice des Bons ou de l'émission des actions gratuitement attribuées s'élève à 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration décidera de mettre en œuvre les autorisations.
- (11) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 1 000 000 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances (telles que notamment des bons de souscription d'obligations convertibles ou remboursables en actions) sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part excéder 15 000 000 €.
- (12) Le prix d'émission des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société lors de cette émission, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, comprise dans la fourchette indiquée ci-dessus de 50% et 300%.
- (13) Ces pourcentages ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice de l'intégralité des Options, de l'exercice des Bons ou de l'émission des actions gratuitement attribuées s'élève à 1.000.000 d'actions ordinaires.
- (14) Ces pourcentages ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice de l'intégralité des Options, de l'exercice des Bons ou de l'émission des actions gratuitement attribuées s'élève à 4% du nombre d'actions composant le capital social au jour où le Conseil d'administration décidera de mettre en œuvre la présente autorisation.

- (15) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 750 000 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances (telles que notamment des bons de souscription d'obligations convertibles ou remboursables en actions) sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part excéder 11 250 000 €.

IV. Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en €)	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Grant Thornton		Grant Thornton	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes				
-SPINEGUARD SA	42 400 €	73%	40 000 €	70%
-Filiale intégrée	15 900 €	27%	15 000 €	23%
Sous total	58 300 €	94%	55 000 €	93%
Services autres que la certification des comptes (SACC)				
- Fiscales	0 €	0	0 €	0
- Autres	4 000 €	6%	4 000 €	7%
Sous total	4 000 €	6%	4 000 €	7%
Total des honoraires	62 300 €	100%	59 000 €	100%

V. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

SPINEGUARD	Notes	31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
		€	€
Etat de situation financière consolidé			
ACTIF			
Goodwill	3.1	3 082 055	3 082 055
Immobilisations incorporelles	3.1	1 269 823	885 508
Immobilisations corporelles	3.2	275 977	373 942
Autres actifs financiers non courants	4	150 735	223 197
Impôts différés actifs	20	14 928	261 329
Total actifs non courants		4 793 518	4 826 031
Stocks	5	871 411	678 535
Clients et comptes rattachés	6.1	1 097 414	623 020
Autres créances	6.2	625 396	565 126
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	4 115 704	5 207 034
Total actifs courants		6 709 924	7 073 715
Total Actif		11 503 443	11 899 747
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	8.1	1 664 429	1 486 729
Primes d'émission et d'apport		37 412 976	35 480 454
Réserve de conversion		(276 245)	(311 754)
Autres éléments du Résultat global		38 811	26 912
Réserves - part de groupe		(31 305 591)	(29 907 868)
Résultat - part du groupe		(2 393 169)	(1 724 785)
Capitaux propres, part du Groupe		5 141 210	5 049 688
Total des capitaux propres		5 141 210	5 049 688
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	12	44 195	49 704
Dettes financières non courantes	11	2 832 436	3 608 885
Passifs non courants		2 876 631	3 658 589
Passifs courants			
Dettes financières courantes	11	995 580	863 618
Dérivé passif	11	212 986	327 987
Provisions	10	135 263	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 137 720	995 584
Dettes fiscales et sociales	14.1	676 283	804 640
Autres créditeurs et dettes diverses	14.2	327 770	199 640
Passifs courants		3 485 602	3 191 469
Total Passif		11 503 443	11 899 747

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

SPINEGUARD		Notes	31/12/2022	31/12/2021
Compte de résultat consolidé			12 mois	12 mois
			€	€
Chiffre d'affaires	16		5 599 623	4 405 277
Coûts des ventes			(885 080)	(799 368)
Marge brute			4 714 543	3 605 908
Ventes, distribution et marketing				
Frais de ventes, distribution et marketing	17.1		(3 699 658)	(2 660 021)
Subvention	17.1		-	-
Coûts administratifs	17.3		(1 657 553)	(1 394 084)
Recherche et développement				
Frais de recherche et développement	17.2		(1 169 651)	(935 377)
Subvention	17.2		268 652	144 759
Autres produits			17 322	0
Résultat opérationnel courant			(1 526 345)	(1 238 815)
Autres produits et (charges) opérationnels	18		(135 263)	(110 476)
Résultat opérationnel			(1 661 609)	(1 349 291)
Résultat financier			(427 020)	(299 471)
Charges financières	19		(414 759)	(708 447)
Produits financiers	19		0	364 058
Gains et pertes de change, net	19		(12 261)	44 919
Résultat avant impôts			(2 088 629)	(1 648 762)
Charge d'impôts	20		(304 540)	(76 023)
Résultat net			(2 393 169)	(1 724 785)
<i>Part du Groupe</i>				
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>				
			(2 393 169)	(1 724 785)
			-	-
Résultat de base par action (€/action)	23		(0,08)	(0,06)
Résultat dilué par action (€/action)	23		(0,08)	(0,06)

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

SPINEGUARD		31/12/2022	31/12/2021
Etat du Résultat Global consolidé		12 mois	12 mois
		€	€
Bénéfice (perte) de la période		(2 393 169)	(1 724 785)
Ecarts actuariels		11 899	13 585
Eléments non recyclables en résultats		11 899	13 585
Ecarts de conversion de consolidation		35 509	520
Eléments recyclables en résultats		35 509	520
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)		47 408	14 105
Résultat global		(2 345 761)	(1 710 680)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

SPINEGUARD		Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Variation des capitaux propres consolidés	Notes		€	€	€	€	€	€	€	€
Au 31 décembre 2020		23 473 000	1 173 650	29 285 379	(30 169 011)	(312 274)	13 327	(8 929)	-	(8 929)
Résultat net au 31 décembre 2021		-	-	-	(1 724 785)	-	-	(1 724 785)	-	(1 724 785)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	520	13 585	14 105	-	14 105
Résultat global		-	-	-	(1 724 785)	520	13 585	(1 710 680)	-	(1 710 680)
Emission d'actions gratuites	8	97 500	4 875	-	(4 875)	-	-	-	-	-
Exercice des BSAR Nice & Green	8	6 149 435	307 472	6 492 528	-	-	-	6 800 000	-	6 800 000
Exercice des BSAR Investisseurs	8	14 637	732	25 615	-	-	-	26 347	-	26 347
Souscription de BSA	8	-	-	37 000	-	-	-	37 000	-	37 000
Contrat de liquidité	9	-	-	-	17 606	-	-	17 606	-	17 606
Frais d'augmentation de capital	8	-	-	(349 164)	-	-	-	(349 164)	-	(349 164)
Paievements en actions	9	-	-	-	237 510	-	-	237 510	-	237 510
Reclassement (1)	8	-	-	(10 903)	10 903	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021		29 734 572	1 486 729	35 480 454	(31 632 652)	(311 754)	26 912	5 049 688	-	5 049 688
Résultat net 2022		-	-	-	(2 393 169)	-	-	(2 393 169)	-	(2 393 169)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	35 509	11 899	47 408	-	47 408
Résultat global		-	-	-	(2 393 169)	35 509	11 899	(2 345 761)	-	(2 345 761)
Emission d'actions gratuites	8	1 420 000	71 000	-	(71 000)	-	-	-	-	-
Augmentation de capital par compensation de créances		85 836	4 292	95 7070	-	-	-	99 999	-	99 999
Exercice des BSAR Nice & Green	8	2 040 987	102 049	1 897 951	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
Exercice des BSAR Investisseurs	8	7 182	359	12 569	-	-	-	12 928	-	12 928
Souscription de BSA	9	-	-	1 750	-	-	-	1 750	-	1 750
Contrat de liquidité	8	-	-	-	(7 183)	-	-	(7 183)	-	(7 183)
Frais d'augmentation de capital		-	-	(79 233)	-	-	-	(79 233)	-	(79 233)
Paievements en actions	9.4	-	-	-	409 023	-	-	409 023	-	409 023
Reclassement (1)		-	-	3 778	(3 778)	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022		33 288 577	1 664 429	37 412 976	(33 698 760)	(276 245)	38 811	5 141 210	-	5 141 210

(1) La réserve indisponible au titre des actions gratuites à émettre a été reclassée de « Primes liées au capital » à « Réserves et résultat ».

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

SPINEGUARD	Notes	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Tableau des flux de trésorerie consolidé		€	€
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net		(2 393 169)	(1 724 785)
Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	3	139 531	138 101
Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3	152 906	169 195
Dotations provisions		141 653	6 618
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	9.4	409 023	237 510
Intérêts financiers bruts versés		378 437	349 990
Variation des impôts différés		246 601	76 023
Variation de la juste-valeur du dérivé	11	(115 001)	179 444
Plus ou moins-values sur cession d'immobilisation ou mise au rebut		-	-
Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti...)	11	151 354	(495 605)
Capacité d'autofinancement		(888 864)	(1 063 510)
Variation du besoin en fonds de roulement		(513 169)	(92 284)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(1 402 034)	(1 155 794)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3.1	(101 551)	
Capitalisation des frais de développement	3.1	(322 507)	(329 142)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.2	(34 178)	(38 477)
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement		(458 236)	(367 618)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital nette de frais et des conversions d'obligations	8	1 933 694	6 477 183
Souscription de BSA	9	1 750	37 000
Emission d'emprunts net de frais	11	-	-
Intérêts financiers bruts versés		(378 437)	(349 990)
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	11	(708 825)	(574 603)
Diminution de la dette financière relative à l'obligation locative (IFRS 16)	11	(106 897)	(98 274)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		(7 183)	17 606
Flux de trésorerie générés par les activités de financement		734 101	5 508 922
Incidences des variations des cours de devises		34 837	(506)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(1 091 331)	3 985 004
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	7	5 207 034	1 222 030
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	7	4 115 704	5 207 034
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(1 091 331)	3 985 004

ANALYSE DETAILLEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FOND DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs non courants	72 462	(49 091)
Stocks	(192 876)	(15 769)
Clients et comptes rattachés	(474 394)	91 271
Autres créances	(60 270)	107 759
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 135	(348 420)
Dettes fiscales et sociales	(128 357)	97 152
Autres créditeurs et dettes diverses	128 130	24 814
Total des variations	(513 169)	(92 284)

La variation des créances clients et des dettes fournisseurs est due à la progression de l'activité de la société sur 2022 par rapport à 2021.

La variation des stocks s'explique par l'allongement global des délais d'approvisionnement et par l'augmentation de prix liée à la parité défavorable sur la paire USD / EURO et à la répercussion de l'inflation sur l'énergie et les composants électroniques.

La variation des dettes fiscales et sociales correspond à la fin du gel des dettes et des organismes sociaux et la provision bonus pour 2022.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder aux États-Unis, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG® de guidage chirurgical en temps réel sans rayons X pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 90.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 21 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG® et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG® à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », l'interface de visualisation et d'enregistrement DSG Connect, la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG® a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem, la société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009 et est engagée dans une démarche RSE.

La Société et sa filiale sont ci-après dénommées la « Société » ou la « société SpineGuard ».

1.2 Événements majeurs

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2022 :

6 janvier 2022	SpineGuard et WishBone annoncent la signature d'un accord de distribution exclusive pour les centres orthopédiques pédiatriques aux États-Unis.
26 janvier 2022	Webinaire en français, présentation auprès d'une centaine d'investisseurs des dernières avancées et principales perspectives de SpineGuard et notamment celles liées à l'accord récemment signé avec WishBone Medical.
31 janvier 2022	Soumission du dossier de 510k pour l'homologation américaine du PediGuard en chirurgie vertébrale par voie antérieure.
23 février 2022	Première étude clinique japonaise quantifiant la performance de DSG. Il s'agit de la 19 ^{ème} publication scientifique sur sa technologie au plan mondial.
21 mars 2022	La première demande de brevet protégeant l'application de DSG à la chirurgie robotisée reçoit une décision de délivrance de l'USPTO (Office américain des brevets), aux États-Unis.
4 avril 2022	Obtention de l'agrément 510k #220160 de la FDA (Food and Drug Administration) américaine autorisant la commercialisation aux États-Unis de la gamme des dispositifs « Threaded PediGuard » (<i>PediGuard fileté</i>) pour l'assistance des chirurgies instrumentées de la colonne vertébrale par voie antérieure.
4 mai 2022	Des équipes de chercheurs présentent trois articles lors de la conférence des nouvelles technologies pour l'assistance de la chirurgie par la robotique et le numérique (CRAS) les 25 et 26 avril 2022, à Naples en Italie, rapportant les progrès réalisés dans l'application robotique de la technologie DSG.
23 mai 2022	Lettre aux actionnaires
1 ^{er} juin 2022	Arrivée de Steve McAdoo au poste de Directeur Général de SpineGuard, Inc.
7 juin 2022	Démarrage d'un nouveau programme de collaboration d'une durée de 3 ans avec deux laboratoires de Sorbonne Université, du CNRS et de l'Inserm : l'ISIR (Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique) et le LIB (Laboratoire d'Imagerie Biomédicale).
12 septembre 2022	Signature d'un accord de co-développement et de commercialisation exclusive dans le domaine de la chirurgie du rachis de l'adulte aux États-Unis avec la société Omnia Medical LLC spécialisée dans le développement de solutions innovantes pour des techniques chirurgicales cliniquement prouvées.
15 octobre 2022	Projet FAROS : Validation par l'Union Européenne du jalon de mi-projet et déblocage des premiers fonds.
13 décembre 2022	L'Académie de Médecine décerne le prestigieux prix Charpak-Dubousset aux travaux de recherche pour la prévention de brèche osseuse en chirurgie robotique par la technologie DSG [®] de SpineGuard

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Mars 2023	Atteinte de nouveaux résultats remarquables dans le développement de l'application robotique : Détection robotisée de brèche osseuse par la technologie DSG® avec 100% d'efficacité à nouveau prouvée expérimentalement en laboratoire sur un modèle de visée pédiculaire plus exigeant et plus proche de la clinique que le précédent
Mars 2023	Réorganisation de la filiale américaine incluant une modification de l'organisation commerciale ainsi qu'un changement de fournisseur concernant la logistique qui prendra effet au 4 ^{ème} trimestre 2023.

NOTE 2 : METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La société SPINEGUARD a établi ses comptes consolidés, arrêtés par le Conseil d'administration le 13 avril 2023, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Continuité d'exploitation

Bien que la Société ait généré une perte de - 2 393 K€ au titre de l'exercice 2022, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu :

- du niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022, qui s'élève à 4 116 K€,
- de l'encaissement prévisionnel du CIR 2022 pour un montant de 229 K€,

- de la trésorerie consommée par l'activité attendue sur 2023,
- du solde disponible sur la ligne de financement flexible et sécurisée par Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) avec la société Nice & Green à hauteur de 3 M€ sur 36 mois,
- de la recherche active de financements alternatifs, notamment par la conclusion d'accords stratégiques de partenariats avec l'industrie.

Méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations décrites ci-dessous :

- Amendements à IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* », IAS 16 « *Immobilisations corporelles* », IAS 37 « *provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* » et améliorations annuelles 2018-2020 publiés par l'IASB le 14 mai 2020 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 2 juillet 2021.

Les autres normes, amendements et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les comptes du groupe ou sont non applicables.

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes annuels 2022.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2022.

- Amendements à IAS 12 : « *impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction* », publiés par l'IASB le 7 mai 2021, et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 12 août 2022, et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 1 « *présentation des états financiers et pratique des IFRS : méthodes comptables* », publiés par l'IASB le 12 février 2021, et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 3 mars 2022, et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 8 « *méthodes comptables, changement d'estimations comptables et corrections d'erreurs* », publiés par l'IASB le 12 février 2021, et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 3 mars 2022, et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2022.

- Amendements à IAS 1 « *présentation des états financiers : classement des passifs comme courants ou non courants* » (date prévue d'application non connue par l'IASB et par l'Union Européenne non connue) ;
- Amendements à IFRS 16 « *locations : passif relatif à un contrat de vente ou de cession-bail* » (application prévue le 1^{er} janvier 2024 par l'IASB, date d'application par l'Union Européenne non connue).

Impacts de la pandémie Covid-19 et de la guerre en Ukraine sur les comptes au 31 décembre 2022

Pour mémoire, dès février 2020, compte tenu des changements rapides liés au COVID-19, la Société avait pris les précautions nécessaires afin de protéger ses employés, ses partenaires et le déroulement des opérations. Lors des confinements, la Société a demandé à ses employés en France et aux Etats-Unis de travailler de chez eux et d'organiser les réunions et les événements par vidéo conférence dans la mesure du possible. En 2021, la Société a formalisé en collaboration avec les collaborateurs une charte de télétravail au sein de la société française. Un dialogue régulier a lieu avec l'ensemble des collaborateurs afin de s'adapter en permanence à la situation sanitaire avec comme premier objectif la santé de nos collaborateurs et de leurs proches. Cette organisation a été maintenue en 2022 et perdure à la date du présent rapport. La Société continue de prendre les précautions nécessaires afin de protéger ses employés, ses partenaires et le déroulement des opérations. En pleine concertation avec les collaborateurs, la Société maintient une approche flexible du télétravail tant en France qu'aux Etats-Unis et pour l'organisation des réunions et des événements par les moyens les plus appropriés. Les voyages ont repris mais toujours avec une priorité aux événements avec les clients et à l'assistance dans les chirurgies, notamment pour le lancement de la plateforme DSG-Connect.

Au premier semestre, l'activité de la Société est restée impactée en raison de l'engorgement de certains hôpitaux, du manque de personnel hospitalier et de l'accès limité aux salles d'opération pour les équipes technico-commerciales, notamment aux Etats-Unis, principal marché de SpineGuard. Pour autant, le second semestre a connu une progression significative grâce au rebond aux Etats-Unis et en Europe soutenu par les investissements commerciaux et marketing.

Il est difficile de prévoir l'impact d'une éventuelle nouvelle vague de la crise sanitaire sur les perspectives de SpineGuard pour l'exercice 2023. Néanmoins, la Société a retenu des hypothèses pour estimer le niveau de son activité sur 2023 et les exercices suivants dans le cadre de tests de dépréciation de son goodwill (cf. note 3) et de ses projections de trésorerie pour déterminer l'hypothèse de continuité d'exploitation adoptée par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

Comme en 2021, en 2022, la Société n'a pas bénéficié d'aides ou de remboursements au titre de l'activité partielle. Durant le semestre, la Société n'a pris aucune mesure dans le cadre des dispositions prévues par le gouvernement. Aucune mesure d'activité partielle n'a été activée.

La Société estime que l'impact sur le résultat courant de la crise sanitaire est de l'ordre de 100 K€ sur le premier semestre 2022, principalement aux Etats-Unis.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en France, la Société avait pris les mesures suivantes sur l'exercice 2021 :

- Report de ses échéances en matière de cotisations sociales pour 151 K€ et à la clôture de l'exercice 2022, le solde de ces échéances s'élève à 73 K€ (cf. note 14.1).

La nouvelle gamme DSG Connect a été lancée aux congrès de la NASS (North American Spine Society) et de l'Eurospine qui ont pu se tenir en présentiel respectivement à Chicago et à Milan en octobre et ont permis enfin de présenter la nouvelle interface DSG Connect aux chirurgiens, agents et distributeurs.

De nouvelles perturbations causées par la prolongation de la pandémie du COVID-19 pourraient entraîner d'autres difficultés ou retards dans le lancement des produits, le recrutement, la programmation des chirurgies. Cette situation pourrait entraîner des coûts imprévus supplémentaires et avoir un impact sur notre performance commerciale et financière.

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 entraîne des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires significatifs avec la Russie et l'Ukraine.

Concernant les répercussions économiques de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, la Société est exposée à des problèmes d'approvisionnements notamment sur des composants électroniques et à une hausse des coûts de production et d'achats des produits en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

En 2023, la Société pourrait être exposée de plusieurs façons : baisse ou reprise moindre du chiffre d'affaires en cas de nouvelle vague épidémique, impact sur la production et disponibilité des produits en raison des tensions sur certains approvisionnements et chaînes logistiques. Dans ce cadre, en 2022, la Société a constitué des stocks préventifs.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution d'options de souscriptions ou de bons de souscriptions d'actions aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs (note 9) ;
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif (note 3.1) ;
- Test d'impairment du goodwill (notes 3.3) ;
- Valorisation des BSA émis dans le cadre de la mise en place de l'emprunt obligataire Norgine & Harbert (note 11.3.1) ;
- Valorisation du dérivé passif au titre des engagements à émettre pour les BSAR Nice & Green (note 11.3.3) ;
- Reconnaissance des impôts différés (note 20).

2.3 Changement de méthode comptable

SpineGuard n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au cours de l'exercice 2022.

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupes sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

A la date de publication de ces états financiers, la Société ne détient qu'une filiale à 100%, SpineGuard Inc. créée le 18 février 2009.

2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers consolidés de la Société sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

2.6 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités de la Société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de conversion sur les opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale étrangère sont comptabilisés directement parmi les autres éléments du résultat global en « Ecart de conversion » jusqu'à la sortie de l'investissement net.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Principes comptables

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) intention de la Société d'achever le projet,
- c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle,
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation ayant suivi le « marquage CE ».

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Brevets

Les coûts engagés par la Société préalablement au dépôt des droits attachés aux brevets sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Durée et charge d'amortissement

Lorsqu'elles ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	5 ans
Brevets	20 ans ou durée résiduelle de protection des brevets.
Logiciels	1 à 3 ans
Progiciel comptable	3 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour les logiciels et progiciel comptable,
- des coûts de recherche et développement pour l'amortissement des frais de développement capitalisés et des brevets.

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	3 082 055	1 000 000	31 510	1 395 994	5 509 560
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	329 142	329 142
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	3 082 055	1 000 000	31 510	1 725 136	5 838 701
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	322 507	322 507
Acquisition	-	186 000	15 550	-	201 550
Cession	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	3 082 055	1 186 000	47 060	2 047 643	6 362 759

AMORTISSEMENTS	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	-	586 806	31 510	1 114 720	1 733 036
Augmentation	-	50 000	-	88 101	138 101
Diminution	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	-	636 806	31 510	1 202 822	1 871 138
Augmentation	-	61 700	672	80 131	142 503
Diminution	-	-	-	(2 972)	(2 972)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	-	698 506	32 182	1 279 981	2 010 669

VALEURS NETTES COMPTABLES	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	3 082 055	413 194	-	281 274	3 776 523
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	3 082 055	363 194	-	522 314	3 967 563
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	3 082 055	487 494	14 878	767 663	4 352 090

Le goodwill de 3 082 055 € et les brevets pour 1 000 000 € ont pour origine la reprise du fonds de commerce affecté aux produits PediGuard de la société SPINEVISION SAS le 6 avril 2009. La société a procédé à l'acquisition sur l'exercice de nouveaux brevets liés à l'utilisation des ultra-sons et en robotique pour 186 000 €.

Les immobilisations en-cours sont constituées des coûts de développement capitalisés relatifs aux projets OMNIA, FAROS et SUD.

Le goodwill (valeur au 31 décembre 2022 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation selon les hypothèses décrites en note 3.3.

3.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations, et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles:

Éléments	Durées d'amortissement
Sets réutilisables	2 ans
Outillages	2 ans
Installation Agencement et Aménagements Divers	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	1 à 5 ans

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers ; le matériel de bureau et informatique ; le mobilier ;
- du coût des ventes pour l'amortissement des outillages et des sets réutilisables.

Droit d'utilisation

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières » (voir note 11.4).

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	556 667	66 511	337 057	90 323	192 823	7 593	36 032	15 899	-	1 302 904	580 159
Acquisition	4 123	5 417	9 394	541	23 125	-	-	-	-	42 600	4 123
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	5 549	-	-	9 982	-	-	-	-	15 532	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	560 790	77 477	346 451	90 863	225 930	7 593	36 032	15 899	-	1 361 036	584 282
Acquisition	19 885	15 265	4 976	-	9 548	-	4 388	-	-	54 063	19 885
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-1 444	1 444	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet change	-	4 794	-	-	8 244	-	-	-	-	13 038	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	580 675	96 093	352 871	90 863	243 722	7 593	40 420	15 899	-	1 428 136	604 166

AMORTISSEMENTS	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	185 090	55 438	300 120	52 312	163 785	3 198	36 032	7 418	-	803 394	195 706
Augmentation	93 925	7 716	32 664	9 111	20 470	1 599	-	3 709	-	169 195	99 233
Diminution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	4 626	-	-	9 880	-	-	-	-	14 505	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	279 016	67 781	332 784	61 423	194 135	4 796	36 032	11 128	-	987 094	294 939
Augmentation	100 553	2 944	11 511	11 140	20 921	1 599	529	3 709	-	152 906	105 861
Diminution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet Change	-	4 194	-	-	7 963	-	-	-	-	12 158	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	379 569	74 919	344 295	72 563	223 019	6 395	36 561	14 837	-	1 152 158	400 801

VALEURS NETTES COMPTABLES	Construction (droit d'utilisation)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Matériel de bureau, informatique (droit d'utilisation)	Mobilier	Transport (droit d'utilisation)	Immobilisations en-cours	Total	dont droit d'utilisation
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	371 577	11 073	36 937	38 011	29 037	4 395	-	8 480	-	499 510	384 452
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	281 775	9 697	13 666	29 440	31 796	2 797	-	4 771	-	373 942	289 342
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	201 106	21 174	8 576	18 300	20 703	1 198	3 859	1 061	-	275 978	203 366

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

3.3 Perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill

Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La Société a mis en œuvre une approche multicritères pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill :

- La méthode des flux de trésorerie actualisés ;
- La méthode des comparables boursiers qui consiste à déterminer la valeur de la Société par application de multiples observés sur un échantillon d'autres sociétés cotées du même secteur d'activité, au chiffre d'affaires ;
- La méthode des transactions comparables qui repose sur l'analyse de multiples extériorisés lors d'opérations de rachat total ou partiel d'entreprises intervenues dans le secteur des Medtechs et appliqués au chiffre d'affaires ;
- L'analyse du cours de bourse.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Test de dépréciation annuel du goodwill

Le goodwill (valeur au 31 décembre 2022 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel selon une approche multicritères.

Les hypothèses retenues par la Société dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie actualisés au 31 décembre 2022, identiques à celles de 2021, sont :

- Taux d'actualisation : 13 %
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Une hausse du taux d'actualisation de 2 points n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

La combinaison de ces deux scénarios n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme PediGuard ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente («DSG® Screw»), des PediGuard Threaded (taraud) et des produits qui seront issus des projets SUD (Smart Universal Drill) et robotique (FAROS) dotés de la technologie DSG® de guidage chirurgical dynamique.

Des jugements ont également été apportés par la Société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours. L'impact éventuel du Covid 19 a également été intégré sur l'exercice 2023.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

La mise en œuvre des autres méthodes d'évaluation (méthode des comparables boursiers, méthode des transactions comparables et l'analyse de l'évolution du cours) dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable ont permis de corroborer l'absence de pertes de valeur sur le goodwill.

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Principes comptables

Les actifs financiers de la Société sont classés en deux catégories :

- le coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement des éléments suivants :

- Des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français et américain.
- De la partie trésorerie du contrat de liquidité (cf. paragraphe « Gestion du capital » note 8.3).
- De la retenue de garantie de 75 K€ dans le cadre de la mise en place du prêt innovation avec Bpifrance d'un montant de 1 500 K€ le 7 mars 2016 (cf. note 11.2).

NOTE 5 : STOCKS

Principes comptables

Les stocks sont évalués à la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Stocks de produits finis	595 944	566 981
Stocks de matières premières	275 467	160 356
Total brut des stocks	871 411	727 337
Dépréciation des stocks de produits finis	-	(48 802)
Total dépréciation des stocks	-	(48 802)
Total net des stocks	871 411	678 535

NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Provisions

Une provision pour dépréciation est établie au cas par cas.

6.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	1 141 902	653 468
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(44 488)	(30 448)
Total net des clients et comptes rattachés	1 097 414	623 020

Toutes les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs.

Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Part non échu	689 742	481 553
Echu à moins de 90 jours	388 712	136 143
Echu entre 90 jours et six mois	960	960
Echu entre six mois et douze mois	960	-
Echu au-delà de douze mois	61 528	34 812
Total brut des clients et comptes rattachés	1 141 902	653 468

6.2 Autres créances

Principes comptables

Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui, justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative), bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées. Le crédit d'impôt recherche est enregistré au compte de résultat en subvention au niveau des coûts de recherche et développement.

AUTRES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Crédit d'impôt recherche (1)	228 644	217 533
Créances de TVA (2)	126 691	105 835
Charges constatées d'avance (3)	267 408	241 759
Divers	2 653	-
Total autres créances	625 396	565 127

(1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Le crédit d'impôt recherche de 2021 a été remboursé en octobre 2022 pour un montant de 217 K€. Le remboursement du CIR 2022 est attendu au cours du 2^{ème} semestre 2023.

(2) Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

(3) Les charges constatées d'avance comprennent notamment 153 K€ de factures de matériel médical non encore reçu et des charges courantes.

NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes bancaires	4 115 704	5 207 034
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	4 115 704	5 207 034

NOTE 8 : CAPITAL

8.1 Capital émis

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

CAPITAL	31/12/2022	31/12/2021
Capital	1 664 428,85 €	1 486 729 €
Nombre d'actions	33 288 577	29 734 572
Actions ordinaires	33 288 577	29 734 572
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

Le capital social est fixé à la somme de 1 664 428,85€. Il est divisé en 33 288 577 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,05 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), actions gratuites et options de souscription octroyés à certains investisseurs et personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

8.2 Tableau d'évolution du capital social

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2020	1 173 650		23 473 000	0,05	
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	236 260	4 725 205	28 198 205	0,05	1 409 910
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	484	9 689	28 207 894	0,05	1 410 395
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	173	3 458	28 211 352	0,05	1 410 568
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green BSAR 176 à 250	71 212	1 424 230	29 635 582	0,05	1 481 779
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	47	935	29 636 517	0,05	1 481 826
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	28	555	29 637 072	0,05	1 481 854
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	4 875	97 500	29 734 572	0,05	1 486 729
Au 31 décembre 2021	1 486 729		29 734 572	0,05	
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	92	1 840	29 736 412	0,05	1 486 821
Augmentation de capital suite à une conversion de créance	4 292	85 836	29 822 248	0,05	1 491 112
Attribution définitive d'actions gratuites – incorporation de réserves	71 000	1 420 000	31 242 248	0,05	1 562 112
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	63	1 260	31 243 508	0,05	1 562 175
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	24 893	497 856	31 741 364	0,05	1 587 068
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	53 006	1 060 129	32 801 493	0,05	1 640 075
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	184	3 682	32 805 175	0,05	1 640 259
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	20	400	32 805 575	0,05	1 640 279
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	24 150	483 002	33 288 577	0,05	1 664 429
Au 31 décembre 2022	1 664 429		33 288 577	0,05	

8.3 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

8.4 Contrat de liquidité

Depuis son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth (ancien Alternext d'Euronext), la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action SpineGuard. Dans ce cadre, la Société a confié 170 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Au 31 décembre 2022, la Société détenait 35 000 actions propres.

Le contrat de liquidité est actuellement géré par la société Tradition Securities And Futures (TSAF).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 59 209 actions au cours moyen de 0,75414 Euros
- Vente de 45 709 actions au cours moyen de 0,80483 Euros

Au 31 décembre 2022, au titre de ce contrat, 35 000 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 29 232,12 euros d'espèces figuraient en actifs financiers long terme.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investie en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres de la Société pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

8.5 Bons de souscription d'actions remboursables

Ligne de financement obligataire en bons de souscriptions d'actions remboursables (« BSAR ») du 8 avril 2021.

Principales modalités de l'opération

Ce financement flexible sur 36 mois est assuré par Nice & Green, société spécialisée dans les solutions de financements adaptées aux sociétés cotées et qui accompagne SpineGuard depuis 2017. La société Nice & Green s'engage à souscrire 500 BSAR selon les modalités prédéfinies ci-dessous pour un montant maximum de 10,0 M€ (soit 10 tranches de 50 BSAR d'une valeur unitaire de 20 000 € répartie entre le prix de souscription et le prix d'exercice) correspondant à la souscription de la totalité des BSAR par Nice & Green. Cette émission ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

- Les dates de souscription entre chaque tranche sont de 65 jours de bourse. Les tranches peuvent être décalées d'un commun accord.
- le nombre d'actions à émettre sur exercice des BSAR Nice & Green sera déterminé sur la base du plus faible des cours moyens pondérés par les volumes des dix séances de bourse précédant l'exercice des BSAR assorti d'une décote de 7% ;
- les exercices des BSAR et la cession des actions issues de l'exercice interviendront au fil de l'eau sur décision de Nice & Green sans calendrier préétabli ;
- les BSAR souscrits par Nice & Green ne seront pas cotés.

Cadre Juridique de l'opération

Faisant usage de la délégation du Conseil d'administration du 14 mai 2020 agissant sur la base des onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de SpineGuard du 14 mai 2020, le Président Directeur Général a décidé ce jour d'émettre 10 tranches de 50 BSAR (soit un total de 500 BSAR) sur une période de 36 mois, d'une valeur nominale unitaire de 20 000 € à souscrire par Nice & Green.

Principales caractéristiques des BSAR

Les BSAR seront sous forme nominative et numérotés de un à cinq-cents.

Les dates de souscription sont de 65 jours de bourse entre chaque tranche. Ce délai est éventuellement raccourci si le montant des transactions effectuées sur l'action SpineGuard depuis la dernière tranche est supérieur ou égal à 10 millions d'euros. Les tranches peuvent être décalées ou remboursées d'un commun accord ou en cas d'exercice de l'option de suspension à l'initiative de la Société conformément aux termes du contrat d'émission qui aurait pour effet de décaler les dates de souscription.

Les BSAR peuvent être librement transférés par Nice & Green à un ou plusieurs de ses affiliés et ne peuvent être transférés à un quelconque autre tiers sans l'autorisation écrite préalable de SpineGuard qui dispose d'un droit unilatéral de révocation lui permettant de rembourser à sa seule discrétion et à tout moment les BSAR en circulation. Le contrat contient également des clauses usuelles de défaut ou de résiliation, notamment en cas de changement de contrôle. Les actions issues de l'exercice des BSAR seront émises au porteur.

Souscription et exercice des BSAR

Le prix de souscription unitaire de chaque BSAR est de dix-neuf mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à la date de souscription (le « Prix de Souscription »). Le prix d'exercice unitaire de chaque BSAR est de mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à chaque date de souscription (le « Prix d'Exercice »). Sauf demande de suspension conformément aux termes du contrat d'émission, chaque BSAR devra être exercé dans un délai de cent vingt jours de bourse à compter de sa date de souscription (la « Période d'Exercice »).

Émission des actions

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR (le « Prix d'Émission ») sera égal à quatre-vingt-treize pour cent du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice. Le nombre d'actions qui seront émises/remises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEx) / PE$$

Où

N : désigne le nombre d'actions à émettre/remettre ; PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice et PE : désigne le Prix d'Émission arrondi à 4 décimales

Les actions nouvelles qui seront admises aux négociations sur Euronext Growth à compter de leur émission, porteront jouissance courante et seront pleinement assimilées aux actions existantes et fongibles avec ces dernières.

Programme d'intéressement

Nice & Green a accepté de mettre en place un programme d'intéressement destiné à permettre à SpineGuard de recueillir une partie du résultat financier positif réalisé par Nice & Green. Ce programme d'intéressement consiste en l'attribution en numéraire au profit de SpineGuard, d'une quote-part de la plus-value éventuelle réalisée par Nice & Green lors de la cession des actions issues de la conversion des BSAR.

Utilisation

Au jour du présent rapport financier, le programme a donné lieu aux tirages et conversions suivants :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
11 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
8 juin 2022	251 à 300	1 000 000 €
6 décembre 2022	301 à 350	1 000 000 €
TOTAL EMIS	350	7 000 000 €
Solde à émettre	150	3 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

CONVERSIONS

Date d'émission BSAR		BSAR	Valeur des BSAR
Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Valeur des BSAR
26 avril 2021	1 à 25	379 046	1,3191 €
6 mai 2021	26 à 50	407 763	1,2262 €
25 mai 2021	51 à 67	314 436	1,0813 €
27 mai 2021	68 à 84	319 669	1,0636 €
2 juin 2021	85 à 100	300 864	1,0636 €
14 juin 2021	101 à 118	325 526	1,1059 €
25 juin 2021	119 à 175	1 021 322	1,1162 €
23 août 2021	176 à 250	1 424 230	1,0532 €
23 juin 2022	251 à 268	497 856	0,7231 €
21 juillet 2022	269 à 300	1 060 129	0,60370 €
16 décembre 2022	301 à 313	483 002	0,53830 €
TOTAL EMIS		6 533 843	

L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des BSAR a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat et donné lieu à l'enregistrement d'un dérivé passif courant s'élevant à 213 K€ au 31 décembre 2022.

Emission gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire qui s'est réunie le 14 mai 2020 (neuvième résolution), le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 27 mai 2021, a décidé du principe de l'émission et de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables aux actionnaires de la Société et a subdélégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs à cet effet. Le Président Directeur Général a décidé en date du 1^{er} juin 2021 l'émission et l'attribution gratuite à l'ensemble des actionnaires de 26 851 357 BSAR, selon les modalités détaillées ci-après.

Le 11 juin 2021, chaque actionnaire de SpineGuard a reçu gratuitement un (1) BSAR à raison de chaque action détenue. Sur la base du capital de la Société, 26 851 357 BSAR ont été émis. Neuf (9) BSAR permettront de souscrire à une (1) action nouvelle SpineGuard au prix d'exercice par action de 1,80 €, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSAR) de 2 983 484 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital théorique maximale de 5 370 271,20 €. Les 26 851 357 BSAR ont fait l'objet d'une demande d'admission à la cote sur le marché Euronext Growth Paris. Ils sont donc cotés sur une ligne spécifique et intitulés « BSAR » (ISIN : FR0014003UB4). La durée de vie des BSAR est fixée à vingt-quatre (24) mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 12 juin 2023 inclus. En fonction de l'évolution du cours de l'action, à compter du 10 décembre 2021, la Société pourra demander le remboursement des BSAR attribués et encore en circulation, à un prix unitaire de 0,01 €, si la moyenne du cours de clôture de l'action SpineGuard (pondérée par les volumes de transaction de l'action SpineGuard) calculée sur dix jours de bourse consécutifs, choisis parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, excède de 50% le prix d'exercice de 1,80 €, soit 2,70 €. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 €, il est rappelé que les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR sur la base d'un prix d'exercice de 1,80 € par action nouvelle avant la date fixée pour le remboursement et bénéficier ainsi économiquement de l'exercice des BSAR. Toute demande d'exercice de BSAR portera sur un minimum de 3 600 BSAR permettant de souscrire ainsi un minimum de 400 actions nouvelles SpineGuard.

En cas d'exercice de l'intégralité des BSAR, le produit brut de l'opération pourrait atteindre 5.370.271,20 €.

Au 31 décembre 2022, il reste 26 654 986 BSAR donnant droit à 2 961 665 actions.

196 371 BSAR ont été exercés en 2022 et 2021 ayant donné lieu à l'émission de 21 819 actions nouvelles.

NOTE 9 : BONS, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de bons de souscriptions d'actions, d'actions gratuites ou de *stock-options* (« SO ») attribués à des salariés, dirigeants, chirurgiens et membres du Conseil d'administration.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis l'origine de la Société, à des employés, membres du Conseil d'administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services, tels que des consultants ou des chirurgiens.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires.

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs ou par référence à des valorisations internes ;
- Pour les plans émis postérieurement à l'introduction en bourse, le prix de l'action est le cours de bourse à la date d'émission ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments estimé à 6 ans ;
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur du rachis, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- Aucune prévision de versement de dividende futur n'a été prise en compte ;
- Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur de l'avantage octroyé sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme précisé ci-dessus aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

9.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans de BSA émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
11 janvier 2012	BSA - B	2 500	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
15 mars 2012	BSA - A	4 000	10 ans	5,00 €	65,03%	2,83%
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - B	72 500	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - C	31 596	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - D	41 095	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
16 octobre 2014	BSA - B	17 500	10 ans	6,73 €	63,70%	0,36%
22 mars 2016	BSA - A	21 985	10 ans	4,84 €	65,84%	-0,15%
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	10 ans	3,77 €	58,97%	-0,15%
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	10 ans	3,18 €	57,55%	0,23%
14 mars 2018	BSA - B	5 000	10 ans	2,81 €	57,55%	0,16%
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	10 ans	1,68 €	56,99%	0,04%
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	10 ans	0,22 €	56,32%	-0,63%
14 mai 2020	BSA - B	50 000	10 ans	0,24 €	60,29%	-0,67%
14 mai 2020	BSA - A	210 000	10 ans	0,23 €	60,29%	-0,67%
9 novembre 2021	BSA - A	150 000	10 ans	1,15 €	67,45%	-0,52%
9 novembre 2021	BSA - B	220 000	10 ans	1,15 €	67,45%	-0,52%
16 mai 2022	BSA - B	25 000	10 ans	0,92 €	64,92%	0,79%

Les plans de BSA du 11 janvier 2012 et du 15 mars 2012 sont devenus caduques en 2022.

Période d'acquisition des droits

Les droits à exercice pour les BSA-A et BSA-C attribués avant 2016 sont acquis par quart sur une période de quatre ans sous condition de présence selon les modalités suivantes :

- le premier quart des BSA est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12^{ème}) mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration ;
- le solde des BSA est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Pour les BSA A émis en 2018 et 2019, ils ont été émis sans conditions de présence.

Pour les BSA A émis en 2020 et 2021, ils ont été émis avec conditions de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans.

Pour les BSA-B émis avant 2018, le nombre de BSA définitivement acquis à l'issue de la période d'acquisition de 4 ans est variable selon un nombre d'heures à réaliser.

Pour les BSA-B émis à partir de 2018, le nombre de BSA définitivement acquis à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans est variable selon un nombre d'heures à réaliser.

Evolution du nombre de bons en circulation

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation				31/12/2022	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	-	-	1 000	-	-
11 janvier 2012	BSA - B	1 269	-	-	1 269	-	-
15 mars 2012	BSA - A	4 000	-	-	4 000	-	-
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	-	-	-	30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	-	-	-	50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	50 022	-	-	-	50 022	50 022
21 novembre 2013	BSA - C	1 148	-	-	-	1 148	1 148
21 novembre 2013	BSA - D	0	-	-	-	0	0
16 octobre 2014	BSA - B	8 787	-	-	-	8 787	8 787
22 mars 2016	BSA - A	21 985	-	-	-	21 985	21 985
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	-	-	-	17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	-	-	-	1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	5 000	-	-	-	5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	-	-	-	20 000	20 000
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	-	-	-	50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	-	-	-	70 000	70 000
14 mai 2020	BSA - B	50 000	-	-	-	50 000	50 000
14 mai 2020	BSA - A	210 000	-	-	-	210 000	210 000
9 novembre 2021	BSA - A	150 000	-	-	-	150 000	150 000
9 novembre 2021	BSA - B	220 000	-	-	25 000	195 000	195 000
16 mai 2022	BSA - B	-	25 000	-	-	25 000	25 000
		991 308	25 000	-	31 269	985 039	985 039

Au cours de l'exercice 2022, le solde des BSA attribués les 11 janvier et 15 mars 2012 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

Autres BSA :

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation				31/12/2022	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs		
18 décembre 2012	BSA Norgine (1)	60 000	-	-	60 000	-	-
28 décembre 2015	BSA IPF Fund (2)	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-
26 septembre 2018	BSA Harbert (3)	50	-	-	-	50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine (3)	50	-	-	-	50	142 050
		3 060 100	-	-	-	100	284 100

(1) Au cours de l'exercice 2022, les BSA attribués à Norgine le 18 décembre 2012 sont devenus caducs, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

(2) Les BSA IPF Fund émis le 28 décembre 2015 sont caduques au 31 décembre 2022.

(3) Chacun des 100 BSA octroyés à Norgine et Harbert donnent chacun droit à 2 841 actions, soit au total 284 100 actions.

9.2 Options de souscription d'actions

Des options de souscriptions d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
11 janvier 2012	Options	10 000	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
9 janvier 2013	Options	14 500	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
18 septembre 2013	Options	10 000	10 ans	6,00 €	62,22%	2,27%
23 mai 2017	Options	31 376	10 ans	3,49 €	62,49%	-0,13%

Le plan d'options de souscription d'actions du 11 janvier 2012 est devenu caduc en 2022.

Période d'acquisition des droits

L'ensemble des options attribuées sur la période 2013 à 2017 est soumis à des conditions de présence au sein de la Société :

- le premier quart des options est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12^{ème}) mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration ;
- le solde des options est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Evolution du nombre d'options en circulation sur l'exercice

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés	
11 janvier 2012	Options	6 979	-	-	6 979	-
9 janvier 2013	Options	8 217	-	-	-	8 217
18 septembre 2013	Options	10 000	-	-	-	10 000
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376
		56 572	-	-	6 979	49 593

Au cours de l'exercice 2022, le solde des options attribuées le 11 janvier 2022 est devenu caduc, n'ayant pas été exercé au cours de la période d'exercice de 10 ans.

9.3 Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émises :

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2021	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2022
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
14 mai 2020	Actions gratuites	1 420 000	-	1 420 000	-	-
26 janvier 2021	Actions gratuites	5 000	-	-	-	5 000
27 mai 2021	Actions gratuites	50 000	-	-	50 000	-
9 novembre 2021	Actions gratuites	510 000	-	-	-	510 000
24 juin 2022	Actions gratuites	-	75 000	-	-	75 000
		1 985 000	75 000	1 420 000	50 000	590 000

Période d'acquisition des droits

Les attributions gratuites d'actions entre 2020 et 2022 sont soumis à des conditions de présence sur 24 mois et peuvent faire l'objet de condition de performance hors marché.

9.4 Détail de la charge comptabilisée au titre des périodes présentées

La société n'a pas constaté de charges au titre du paiement fondé sur des actions sur l'exercice 2021 et l'exercice 2022 pour les options de souscriptions d'actions. Les tableaux ci-dessous détaillent la charge comptabilisée sur l'exercice 2021 et l'exercice 2022 pour les BSA et actions gratuites.

Date d'attribution	Type	31/12/2021			31/12/2022		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
14 mai 2020	BSA - B	5 748 €	2 110 €	5 748 €	5 748 €	0 €	5 748 €
14 mai 2020	BSA - A	24 654 €	9 051 €	24 654 €	24 654 €	0 €	24 654 €
9 novembre 2021	BSA - A	93 031 €	6 618 €	6 618 €	93 031 €	46 452 €	53 069 €
9 novembre 2021	BSA - B	136 445 €	9 719 €	9 719 €	120 940 €	59 365 €	69 085 €
16 mai 2022	BSA - B	-	-	-	12 740 €	3 997 €	3 997 €
		259 878 €	27 498 €	46 739 €	257 113 €	109 814 €	156 553 €

Date d'attribution	Type	31/12/2021			31/12/2022		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
23 mai 2017	Actions gratuites	55 465 €	2 608 €	55 465 €	55 465 €	-	55 465 €
15 octobre 2019	Actions gratuites	22 425 €	9 288 €	22 425 €	22 425 €	-	22 425 €
15 mai 2020	Actions gratuites	355 000 €	134 759 €	355 000 €	355 000 €	-	355 000 €
26 janvier 2021	Actions gratuites	6 400 €	2 460 €	2 460 €	6 400 €	2 648 €	5 108 €
27 mai 2021	Actions gratuites	64 500 €	18 299 €	18 299 €	-	-18 299 €	-
9 novembre 2021	Actions gratuites	617 100 €	42 598 €	42 598 €	617 100 €	299 007 €	314 605 €
24 juin 2022	Actions gratuites	-	-	-	46 306 €	15 852 €	15 852 €
		1 120 890 €	210 012 €	496 246 €	1 102 696 €	299 209 €	795 455 €
	TOTAL	1 380 768 €	237 510 €	542 986 €	1 359 808 €	409 023 €	952 008 €

Au cours de la période, la Société a repris la charge IFRS 2 comptabilisée sur certains plans en raison de la non-réalisation de conditions de performance hors marché.

NOTE 10 : PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	31/12/2022
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	135 263	-	-	135 263
Total provisions	-	135 263	-	-	135 263

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

Evolution des dettes financières

DETTES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2021	Encaissement	Remboursement	Intérêts courus	Actualisation des avances	Annulation de la dette	Variation de la dette IFRS 16	Impact du taux d'intérêts effectif	Conversion en actions	Variation de la Juste Valeur	Transfert en dettes financières courantes	31/12/2022
Avances Coface - Chine	40 805	-	-	-	-	-	-	-	-	-	377	41 182
Emprunt Bpifrance	955 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(48 750)	906 750
Emprunt obligataire Norgine & Harbert	2 462 691	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(683 555)	1 779 136
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	149 889	-	-	-	-	-	13 388	-	-	-	(57 909)	105 368
Total dettes financières non courantes	3 608 885	-	-	-	-	-	13 388	-	-	-	(789 837)	2 832 436
Avances Coface - Japon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances Coface - Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances Coface - Chine	12 123	-	-	-	972	-	-	-	-	-	(377)	12 718
Emprunt Bpifrance	104 096	-	(19 500)	60 191	-	-	-	-	-	-	48 750	193 537
Emprunt obligataire Norgine & Harbert	599 137	-	(689 328)	90 192	-	-	-	-	-	-	683 555	683 555
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	148 262	-	(106 897)	-	-	-	6 497	-	-	-	57 909	105 770
Total dettes financières courantes	863 618	-	(815 726)	150 382	972	-	6 497	-	-	-	789 837	995 580
Dérivé passif	327 987	-	-	-	-	-	-	-	-	(115 001)	-	212 986
Total dérivé passif courant	327 987	-	-	-	-	-	-	-	-	(115 001)	-	212 986
TOTAL DETTES	4 800 490	-	(815 726)	150 382	972	-	19 885	-	-	(115 001)	-	4 041 003

Maturité des dettes financières

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2022			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	212 986	212 986	-	-
Emprunts obligataires	2 462 691	683 555	1 779 136	-
Emprunt Bpifrance	1 100 287	193 537	253 500	653 250
Avances COFACE	53 899	12 718	41 182	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	211 138	105 770	105 368	-
Total dettes financières	4 041 003	1 208 567	2 179 186	653 250
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>212 986</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>995 580</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>2 832 436</i>			

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2021			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	327 987	327 987	-	-
Emprunts obligataires	3 061 828	599 137	2 462 691	-
Emprunt Bpifrance	1 059 596	104 096	195 000	760 500
Avances COFACE	52 928	12 123	40 805	-
Dettes obligations locatives (IFRS 16)	298 151	148 262	149 889	-
Total dettes financières	4 800 490	1 191 605	2 848 385	760 500
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>327 987</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>863 618</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>3 608 885</i>			

11.1 Avances remboursables

Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Elles ont été comptabilisées conformément à IAS 20. S'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IFRS 9 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

- Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Ces subventions sont enregistrées au niveau de la catégorie :
 - « Recherche et développement » pour celles relatives aux aides à l'innovation,
 - « Ventes, distribution et marketing » pour celles relatives à la prospection de nouvelles zones géographiques.
- Le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en euros)	COFACE Russie	COFACE Japon	COFACE Chine	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	69 197	115 096	52 469	236 762
(-) Remboursement	-	-	-	-
(-) Subvention	(69 820)	(117 898)	-	(187 718)
(+/-) Autres mouvements	623	2 801	459	3 883
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	-	-	52 928	52 928
(-) Remboursement	-	-	-	-
(-) Subvention	-	-	-	-
(+/-) Autres mouvements	-	-	972	972
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022	-	-	53 899	53 899

Les variations « Autres mouvements » sont principalement relatives à l'actualisation des avances conditionnées.

SPINEGUARD a obtenu des avances remboursables de la COFACE au titre de trois contrats dits « d'assurance prospection », couvrant les zones géographiques « RUSSIE », « JAPON » et « CHINE ». A la fin de l'exercice 2022, seule l'avance remboursable concernant la Chine reste active. Celles concernant la Russie et le Japon sont arrivées à leur terme en 2021.

Pour le contrat « CHINE », SPINEGUARD bénéficie d'une période de couverture respectivement de 3 ans pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 5 ans pendant laquelle SPINEGUARD rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé en Chine. Les modalités de ce contrat sont les suivantes :

11.1.1 Assurance prospection - Chine

Le montant des dépenses de prospection couverte par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019) est de 125 000 euros avant application d'une quotité garantie de 75 %.

La société s'acquitte de prime représentant 2 % du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Chine :

- 27 550 € le 30 avril 2015 au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses.
- 19 500 € le 5 mai 2016 au titre du 2^{ème} exercice de couverture des dépenses.
- 16 250 € le 5 juin 2017 au titre du 3^{ème} exercice de couverture des dépenses.
- 3 540 € le 11 juillet 2018 au titre du 4^{ème} exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 30 avril 2019 : 6 017 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2020 : 5 250 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2023 : 14 007 €
- Au plus tard le 30 avril 2024 : 1 197 €

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 2,81% par an.

11.2 Prêt innovation Bpifrance

Le 7 mars 2016, la société a signé un prêt innovation avec Bpifrance pour un montant de 1 500 K€.

Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

- Retenue de garantie de 75 K€ en tant que gage espèces,
- Taux d'intérêts : TME (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme) majoré de 4,3%.
- Echéancier de remboursement :
 - 8 trimestres de différé d'amortissement de capital jusqu'au 31 mars 2018,
 - 20 trimestres d'amortissement du capital de 75 K€ entre le 30 juin 2018 et le 31 mars 2023.

Ce financement bénéficie :

- D'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 30% de l'encours du crédit ;
- D'une garantie du Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50% de l'encours du crédit.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, l'amortissement du capital avait été stoppé au 12 février 2020, le solde dû en capital au 30 juin 2021 s'élevant toujours à 975 K€. Son remboursement a fait l'objet d'un rééchelonnement validé par le tribunal de Commerce de Créteil le 24 mars 2021. Le nouvel échéancier de remboursement du capital sur 9 ans s'établit comme suit :

Date prévue de remboursement	Remboursement de capital prévu
24 mars 22	19 500 €
24 mars 23	48 750 €
24 mars 24	48 750 €
24 mars 25	48 750 €
24 mars 26	48 750 €
24 mars 27	107 250 €
24 mars 28	214 500 €
24 mars 29	263 250 €
24 mars 30	175 500 €
TOTAL REMBOURSEMENT DE CAPITAL	975 000 €

La retenue de garantie de 75 K€ s'imputera sur les derniers remboursements.

Les intérêts courus et provisionnés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 145 K€, classés à moins d'un an.

11.3 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminé par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

11.3.1 Emprunt obligataire au profit de Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

Le 26 septembre 2018, la Société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€, à la discrétion de la Société.

Cet emprunt, assorti de l'émission de BSA, est composé de deux tranches :

- Une première tranche (tranche A) de 100 obligations d'un montant nominal de 4,5 M€ (au 10 septembre 2018) assortie de l'émission de 100 BSA A qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (cf. *caractéristiques des BSA*).
- A la discrétion de la Société, une deuxième tranche (tranche B) de 100 obligations d'un montant nominal de 1,5 M€ (entre avril et septembre 2019) assortie de l'émission de 20 BSA B. Cette deuxième tranche n'a pas été tirée et est désormais caduque.

Les obligations ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 45 000 € pour la tranche A, 15 000 € pour la tranche B
- Souscription au pair
- Maturité : 36 mois à compter de l'émission
- Différé de remboursement de 12 mois (pour la tranche A, possibilité de demander une extension du différé de 6 mois supplémentaires)
- Taux d'intérêts : 9,95 % ou Taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'actions pouvant être souscrites par BSA : 5 000 / prix d'exercice
- Prix d'exercice :
 - Tranche A : 1,76 €
 - Tranche B : plus bas entre le cours de bourse moyen pondéré des 3 mois précédant l'émission et le prix d'exercice des BSA Tranche A (1,76 €)
- Maturité : 10 ans à compter de l'émission

Evaluation et valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. Celui-ci prend en compte les frais encourus pour la mise en place du contrat (251 393 €) ainsi que la décote liée aux BSA exerçables. Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt ressort à 15,91%.

Suite à une analyse réalisée conformément à IAS 32 en 2018, les BSA ont été comptabilisés en instruments de capitaux propres et ont été évalués par application du modèle de valorisation Black & Scholes.

	Tranche A
Nombre de BSA	284 092
Terme attendu	6 ans
Volatilité	56,94%
Taux sans risque	0,11%
Valeur de l'instrument de capitaux propres	214 650 €

Procédure de sauvegarde

Dans le cadre du plan de sauvegarde validé par le Tribunal de Commerce de Créteil le 24 mars 2021, un nouvel échéancier a été acté et les remboursements du capital et des intérêts ont repris le 28 février 2021. Le montant des paiements effectués depuis cette date s'élève à 1 614 K€ (y compris intérêts).

La valeur comptable de la dette Norgine & Harbert a été ajustée pour refléter la valeur des flux de trésorerie futurs modifiés actualisés au taux d'intérêts effectif d'origine de la dette.

En application d'IFRS 9, la Société a constaté immédiatement en résultat l'ajustement de la valeur comptable de la dette renégociée Norgine & Harbert pour 364 K€ au titre de l'exercice 2021. Cf. note 19.

11.3.2 Ligne de financement obligatoire en bons de souscriptions d'actions remboursables (« BSAR ») du 8 avril 2021.

Principales modalités de l'opération

Ce financement flexible sur 36 mois est assuré par Nice & Green, société spécialisée dans les solutions de financements adaptées aux sociétés cotées et qui accompagne SpineGuard depuis 2017. La société Nice & Green s'engage à souscrire 500 BSAR selon les modalités prédéfinies ci-dessous pour un montant maximum de 10,0 M€ (soit 10 tranches de 50 BSAR d'une valeur unitaire de 20 000 € répartie entre le prix de souscription et le prix d'exercice) correspondant à la souscription de la totalité des BSAR par Nice & Green. Cette émission ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

- Les dates de souscription entre chaque tranche sont de 65 jours de bourse. Les tranches peuvent être décalées d'un commun accord.
- le nombre d'actions à émettre sur exercice des BSAR Nice & Green sera déterminé sur la base du plus faible des cours moyens pondérés par les volumes des dix séances de bourse précédant l'exercice des BSAR assorti d'une décote de 7% ;
- les exercices des BSAR et la cession des actions issues de l'exercice interviendront au fil de l'eau sur décision de Nice & Green sans calendrier préétabli ;
- les BSAR souscrits par Nice & Green ne seront pas cotés.

Cadre Juridique de l'opération

Faisant usage de la délégation du Conseil d'administration du 14 mai 2020 agissant sur la base des onzième et douzième résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de SpineGuard du 14 mai 2020, le Président Directeur Général a décidé ce jour d'émettre 10 tranches de 50 BSAR (soit un total de 500 BSAR) sur une période de 36 mois, d'une valeur nominale unitaire de 20 000 € à souscrire par Nice & Green.

Principales caractéristiques des BSAR

Les BSAR seront sous forme nominative et numérotés de un à cinq-cents.

Les dates de souscription sont de 65 jours de bourse entre chaque tranche. Ce délai est éventuellement raccourci si le montant des transactions effectuées sur l'action SpineGuard depuis la dernière tranche est supérieur ou égal à 10 millions d'euros. Les tranches peuvent être décalées ou remboursées d'un commun accord ou en cas d'exercice de l'option de suspension à l'initiative de la Société conformément aux termes du contrat d'émission qui aurait pour effet de décaler les dates de souscription.

Les BSAR peuvent être librement transférés par Nice & Green à un ou plusieurs de ses affiliés et ne peuvent être transférés à un quelconque autre tiers sans l'autorisation écrite préalable de SpineGuard qui dispose d'un droit unilatéral de révocation lui permettant de rembourser à sa seule discrétion et à tout moment les BSAR en circulation. Le contrat contient également des clauses usuelles de défaut ou de résiliation, notamment en cas de changement de contrôle. Les actions issues de l'exercice des BSAR seront émises au porteur.

Souscription et exercice des BSAR

Le prix de souscription unitaire de chaque BSAR est de dix-neuf mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à la date de souscription (le « Prix de Souscription »). Le prix d'exercice unitaire de chaque BSAR est de mille euros et doit être payé par Nice & Green à SpineGuard à chaque date de souscription (le « Prix d'Exercice »). Sauf demande de suspension conformément aux termes du contrat d'émission, chaque BSAR devra être exercé dans un délai de cent vingt jours de bourse à compter de sa date de souscription (la « Période d'Exercice »).

Émission des actions

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR (le « Prix d'Émission ») sera égal à quatre-vingt-treize pour cent du cours moyen pondéré par les volumes de référence le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice. Le nombre d'actions qui seront émises/remises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$N = (PS + PEx) / PE$$

Où

N : désigne le nombre d'actions à émettre/remettre ; PS : désigne le Prix de Souscription

PEx : désigne le Prix d'Exercice ; PE : désigne le Prix d'Émission arrondi à 4 décimales

Les actions nouvelles qui seront admises aux négociations sur Euronext Growth à compter de leur émission, porteront jouissance courante et seront pleinement assimilées aux actions existantes et fongibles avec ces dernières.

Programme d'intéressement

Nice & Green a accepté de mettre en place un programme d'intéressement destiné à permettre à SpineGuard de recueillir une partie du résultat financier positif réalisé par Nice & Green. Ce programme d'intéressement consiste en l'attribution en numéraire au profit de SpineGuard, d'une quote-part de la plus-value éventuelle réalisée par Nice & Green lors de la cession des actions issues de la conversion des BSAR.

Utilisation

Au jour du présent rapport financier, le programme a donné lieu aux tirages et conversions suivants :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
10 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
8 juin 2022	251 à 300	1 000 000 €
5 décembre 2022	301 à 350	1 000 000 €
TOTAL EMIS	350	7 000 000 €
Solde à émettre	150	3 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

CONVERSIONS

Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Valeur des BSAR
26 avril 2021	1 à 25	379 046	1,3191 €
6 mai 2021	26 à 50	407 763	1,2262 €
25 mai 2021	51 à 67	314 436	1,0813 €
27 mai 2021	68 à 84	319 669	1,0636 €
2 juin 2021	85 à 100	300 864	1,0636 €
14 juin 2021	101 à 118	325 526	1,1059 €
25 juin 2021	119 à 175	1 021 322	1,1162 €

CONVERSIONS			
Date d'émission BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Valeur des BSAR
23 août 2021	176 à 250	1 424 230	1,0532 €
23 juin 2022	251 à 268	497 856	0,72310 €
21 juillet 2022	269 à 300	1 060 129	0,60370 €
16 décembre 2023	301 à 313	483 002	0,53830 €
TOTAL EMIS		6 533 843	

L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des BSAR a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat et donné lieu à l'enregistrement d'un dérivé passif courant s'élevant à 213 K€ au 31 décembre 2022.

11.4 Dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)

EVOLUTION DES DETTES OBLIGATIONS LOCATIVES (IFRS 16)	Montants en K€
Au 31 décembre 2020	392
(+) Contrats de location conclus sur la période	-
(-) Diminution des dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)	(94)
Au 31 Décembre 2021	298
(+) Contrats de location conclus sur la période	-
(-) Diminution des dettes relatives aux obligations locatives (IFRS 16)	(87)
Au 31 Décembre 2022	211

La dette relative aux obligations relatives est principalement liée aux locaux de la Société à Vincennes.

NOTE 12 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquelles sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés. Les salariés américains de la Société sont

adhérents d'un plan de type 401k à cotisations définies. A ce titre, aucune provision n'est à comptabiliser par la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES	31/12/2022	31/12/2021
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	3,75%	0,87%
Age de départ à la retraite	65 – 67 ans	65 – 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	1,00%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2019	INSEE 2017
Rotation du personnel	Moyen (Turn-over moyen)	Moyen (Turn-over moyen)

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2020	56 671
Coûts des services passés	6 463
Coûts financiers	155
Ecart actuariel	(13 585)
Au 31 décembre 2021	49 703
Coûts des services passés	5 958
Coûts financiers	432
Ecart actuariel	(11 899)
Au 31 décembre 2022	44 195

NOTE 13 : SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS

A l'exception du Crédit Impôt Recherche présenté au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de Recherche et Développement », la Société n'a pas bénéficié d'autre subvention au titre de l'exercice 2022.

NOTE 14 : PASSIFS COURANTS

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

14.1. Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes auprès des organismes sociaux	239 853	526 025
Congés payés	191 158	148 498
Etat, charge à payer	34 730	91 059
Rémunérations	171 116	9 895
Autres dettes fiscales et sociales	39 426	29 163
Restructuration	-	-
Total dettes fiscales et sociales	676 283	804 640

La variation des dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2022 s'explique essentiellement par :

- la diminution des dettes envers les organismes sociaux est liée à l'étalement de certaines charges sociales suite aux mesures gouvernementales dans le cadre du Covid-19 et la fin du gel des dettes envers les organismes sociaux dans le cadre de la procédure de Sauvegarde.
- la constitution d'une provision pour bonus de 140 K€ au 31 décembre 2022.

14.2. Autres passifs

AUTRES CREDITEURS ET DETTES DIVERSES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Commissions	74 540	76 930
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	18 000	12 000
Avance reçue projet FAROS	196 114	-
Divers	39 116	110 710
Total autres passifs courants	327 770	199 640

Dans le cadre du projet FAROS (Functional Accurate RObotic Surgery) financé par l'Union Européenne, SpineGuard a perçu 196 K€ d'avance de trésorerie sur ce projet.

NOTE 15 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante pour chaque année :

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2022		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti	Juste-valeur par autres éléments du résultat global
Actifs financiers non courants	150 735	150 735	-	150 735	-
Clients et comptes rattachés	1 097 414	1 097 414	-	1 097 414	-
Autres créances	625 396	625 396	-	625 396	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 115 704	4 115 704	-	4 115 704	-
Total actifs	5 989 249	5 989 249	-	5 989 249	-
Dettes financières courantes	995 580	995 580	-	995 580	-
Dettes financières non courantes	2 832 436	2 832 436	-	2 832 436	-
Dérivé passif courant	212 986	212 986	212 986	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 137 720	1 137 720	-	1 137 720	-
Dettes fiscales et sociales	676 283	676 283	-	676 283	-
Autre créditeurs et dettes diverses	327 770	327 770	-	327 770	-
Total passifs	6 182 774	6 182 774	212 986	5 969 788	-

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2021		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste- valeur par le compte de résultat	Coût amorti	Juste-valeur par autres éléments du résultat global
Actifs financiers non courants	223 197	223 197	-	223 197	-
Clients et comptes rattachés	623 020	623 020	-	623 020	-
Autres créances	565 126	565 126	-	565 126	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 207 034	5 207 034	-	5 207 034	-
Total actifs	6 618 377	6 618 377	-	6 618 377	-
Dettes financières courantes	863 618	863 618	-	863 618	-
Dettes financières non courantes	3 608 885	3 608 885	-	3 608 885	-
Dérivé passif courant	327 987	327 987	327 987	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	995 584	995 584	-	995 584	-
Dettes fiscales et sociales	804 640	804 640	-	804 640	-
Autre créditeurs et dettes diverses	199 640	199 640	-	199 640	-
Total passifs	6 800 355	6 800 355	327 987	6 472 368	-

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 31 décembre 2022		Impacts compte de résultat au 31 décembre 2021	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Passifs				
Passifs évalués à la juste valeur : dérivé passif		-115 001		179 444
Passifs évalués au coût amorti : avances	834		4 021	
Passifs évalués au coût amorti : emprunt Bpifrance	48 262		48 262	
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires	399 773		402 821	
Dettes relatives aux obligations locatives	5 137		6 950	

NOTE 16 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Principes comptables

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service des produits lorsqu'elle transfère le contrôle des biens et services promis au client.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

En application d'IFRS 15, le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique («at a point in time») :

- Ventes de produits de la gamme PediGuard et de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente ; vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG :
 - le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez SpineGuard à la livraison ou bien, pour les produits en stock de consignation, à la réception d'un bon d'intervention chirurgicale («*use form*») accompagné d'un numéro de commande du client.
 - dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.
- Commissions liées à l'activité d'agence pour la société Zavation pour les vis DSG : sur la base du rapport d'activité mensuel reçu par SpineGuard (J+5 ouvrable)
- Accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (*upfront payment*) ou de paiements d'étapes (*milestone payments*) : selon les modalités contractuelles.

Les revenus de la Société résultent de la vente des produits et accessoires de la gamme PediGuard, des ventes de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente et des produits de première génération destinés à l'implantologie dentaire. Ils comprennent également la vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG et le revenu généré par les accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (*upfront payment*) ou de paiements d'étapes (*milestone payments*).

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices présentés est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Etats-Unis	3 785 832	3 083 850
Reste du monde	1 813 790	1 321 427
Total chiffre d'affaires par zone géographique	5 599 623	4 405 277

Unités vendues (en nombre)	31/12/2022	31/12/2021
USA	2 738	2 477
Europe	2 175	1 943
Amérique Latine	615	423
Asie Pacifique	150	140
Moyen Orient	256	200
Total nombre d'unités vendues	5 934	5 183

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 a augmenté de 23% à taux de change réel (9% à taux de change constant) pour s'établir à 3 969 K\$ vs. 3 646 K\$.

En Europe, le chiffre d'affaires progresse de 30% sous l'impulsion notable de la Grèce et de la Slovaquie. L'Amérique Latine connaît une belle performance au Mexique et au Brésil. Au Moyen-Orient, l'activité s'est concentrée sur Israël et l'Arabie Saoudite où une première partie de l'appel d'offre gagné en 2021 a été livrée sur l'exercice.

NOTE 17 : CHARGES OPERATIONNELLES

Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

17.1 Ventes, Distribution & Marketing

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Royalties	(401 574)	(428 203)
Transport	(177 041)	(123 676)
Commissions	(1 044 313)	(915 935)
Charges de personnel	(1 247 376)	(726 014)
Frais de déplacements	(191 351)	(83 433)
Formation laboratoires	(7 901)	(2 671)
Conseils cliniques et études	(101 231)	(64 128)
Honoraires de conseils (chirurgiens)	(89 464)	(47 079)
Dépenses marketing	(257 348)	(177 040)
Paiements fondés sur des actions	(182 061)	(91 841)
Frais Ventes, Distribution et Marketing	(3 699 658)	(2 660 021)

Les royalties, frais de transport et commissions sont très largement proportionnellement liés au chiffre d'affaires. Les charges de personnel reflètent les investissements importants aux Etats-Unis. Les frais de déplacement reprennent progressivement en relation directe avec les activités commerciales et de formation et la participation à de nombreux congrès en présentiel après en règle

générale deux années d'annulations. Le conseil scientifique (SAB) a pu également se réunir en présentiel pour la première fois depuis 2018. Les dépenses marketing se concentrent sur les actions de promotion de la nouvelle plateforme DSG Connect.

17.2 Recherche & Développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	(813 808)	(698 926)
Frais de déplacements	(40 307)	(16 060)
Conseils réglementaires et qualité	(349 203)	(301 516)
Frais de recherche et développement	(184 360)	(125 502)
Capitalisation des frais de R&D	455 771	403 032
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(73 102)	(88 101)
Amortissement brevet	(61 700)	(50 000)
Paielements fondés sur des actions	(102 942)	(58 303)
Frais de Recherche et Développement	(1 169 651)	(935 377)
Crédit d'impôt recherche	88 391	144 759
Subvention FAROS	180 261	-
Subventions	268 652	144 759

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 1 170 K€ en 2022 contre 935 K€ en 2021. Ces coûts intègrent la charge d'amortissement des coûts de développement activés, dont le montant net inscrit à l'actif au 31 décembre 2022 s'élève à 768 K€ contre 522 K€ au 31 décembre 2021.

L'activité est importante sur les projets en cours notamment sur la robotique dans le cadre du consortium européen FAROS. Les activités réglementaires ont également été significatives avec les activités de la préparation à la nouvelle réglementation européenne dite MDR et à la certification renouvelée de notre marquage CE. Matérialisant les progrès effectués et l'effort consenti sur les projets FAROS et perceuse universelle (projet SUD), la Société a capitalisé 463 K€ sur l'exercice non encore amorti. Les amortissements relatifs à certains programmes de R&D ont pris fin en 2021 et en expliquent la diminution sur le semestre. La quote-part de crédit impôt recherche imputable directement aux projets devant être capitalisés a été reconnu en moins des frais de développement capitalisés à l'actif. Ainsi, la Société a enregistré à l'actif un montant net de 323 K€.

SpineGuard fait également partie en tant que seul partenaire industriel du projet FAROS (Functional Accurate RObotic Surgery) financé par l'Union Européenne dans le cadre d'Horizon 2000. La Société a enregistré une subvention de 180 K€ au titre de la première étape à mi-parcours du projet.

17.3 Coûts administratifs

COÛTS ADMINISTRATIFS (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	(760 265)	(772 170)
Frais de déplacements	(20 024)	(12 295)
Dépenses de bureau et informatique	(180 490)	(286 301)
Juridique et Audit	(402 319)	(255 982)
Assurance	(27 277)	148 837
Dotations aux amortissements et provisions	(137 159)	(128 807)
Paiements fondés sur des actions	(124 019)	(87 366)
Coûts Administratifs	(1 657 553)	(1 394 084)

En 2021, la Société avait bénéficié d'un abandon de créances dans le cadre du plan de sauvegarde et du profit exceptionnel de 68 K€ sur le contrat d'assurance Bpi Export sur la Russie arrivé à son terme. Cet évènement positif ne s'est pas reproduit en 2022. Le loyer du siège de Vincennes a connu une augmentation indiciaire de près de 7%.

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

Les charges non courantes s'élèvent à 135 K€ au 31 décembre 2022 contre 110 K€ au 31 décembre 2021 et correspondent principalement aux coûts de la réorganisation logistique aux Etats-Unis démarrée en 2022. En 2021, ces charges étaient liées aux procédures de sauvegarde en France et de Chapter 11 aux Etats-Unis.

NOTE 19 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS, NETS

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : intérêts payés, impacts du coût amorti, désactualisation des avances remboursables.
- Des produits liés aux intérêts perçus.

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Variation de la juste valeur du dérivé passif	115 001	(179 444)
Charges financières	(529 760)	(529 003)
Produits financiers	-	364 058
(Pertes) et gains de change	(12 261)	44 919
Total produits et charges financiers	(427 020)	(299 471)

Les charges financières sont essentiellement constituées de l'effet de la désactualisation des avances remboursables et du coût amorti des emprunts.

La valeur comptable de la dette Norgine & Harbert a été ajustée pour refléter la valeur des flux de trésorerie futurs modifiés actualisés au taux d'intérêts effectif d'origine de la dette.

En application d'IFRS 9, la Société a constaté immédiatement en résultat l'ajustement de la valeur comptable de la dette renégociée Norgine & Harbert pour 364 K€ au titre de l'exercice 2021.

La majeure partie des pertes et gains de change est sans incidence sur la trésorerie et correspond à la variation du dollar US par rapport à l'Euro, notamment sur les montants dus par SpineGuard Inc. à SpineGuard SA.

La variation de la juste valeur du dérivé passif est relative à l'engagement d'émettre et de souscrire le solde des BSAR (cf. notes 11.3.2).

NOTE 20 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Selon la législation en vigueur, la Société dispose au 31 décembre 2022 de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 29 850 K€ contre 28 342 K€ au 31 décembre 2021.
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 13 450 K\$ soit 12 610 K€ contre 13 088 K\$ soit 11 555 K€ au 31 décembre 2021.

Le montant total des déficits fiscaux s'élève donc à 42 460 K€ au 31 décembre 2022 (dont 15k€ ont été activés) contre 39 897 K€ au 31 décembre 2021 (dont 261 k€ ont été activés).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 25%.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOTS	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	(2 393 169)	(1 724 785)
Impôt consolidé	(304 540)	(76 023)
Résultat avant impôt	(2 088 629)	(1 648 762)
Taux courant d'imposition en France	25,00%	26,50%
Impôt théorique au taux courant en France	(522 157)	(436 922)
Différences permanentes	(37 561)	(146 502)
Paiement en actions	102 256	62 940
Activation des déficits reportables non activés au cours des exercices antérieurs	(246 401)	(99 754)
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	458 441	548 398
Différences de taux d'imposition	(59 117)	(4 183)
Charge/produit d'impôt du groupe	(304 540)	(76 023)
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>14,58%</i>	<i>4,61%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche et de l'imputation des frais d'augmentation de capital sur les capitaux propres.

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Décalages temporaires	230 046	218 703
Déficits reportables	10 210 950	9 937 475
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	10 440 996	10 156 178
Décalages temporaires	85 886	664
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	85 886	664
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	10 355 111	10 155 514
Impôts différés non reconnus	-10 340 183	-9 894 185
Total net des impôts différés	14 928	261 329

La principale nature d'impôts différés dont dispose la société est relative aux déficits reportables de la société française et de sa filiale américaine.

Le montant des déficits reportables s'établit comme suit :

DEFICITS REPORTABLES (Montants en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Déficits reportables France	29 850	28 342
Déficits reportables US	12 610	11 555
Dont Déficit reportables activés	75	1 244

Après une analyse des perspectives d'utilisation de ces déficits par le management à fin 2022, le déficit fiscal de la filiale américaine a été partiellement activé à hauteur de 15 K€ au 31 décembre 2022 et 261 k€ au 31 décembre 2021. La Société a retenu un horizon de 3 ans (2023 à 2025) en intégrant une probabilité de réalisation des bénéfices taxables de la filiale américaine.

NOTE 21 : INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

La Société n'a pas à ce jour identifié de secteurs d'activités distincts. La Société opère sur un seul segment : la commercialisation d'un ensemble de dispositifs utilisant la plateforme DSG® ayant pour but de sécuriser la visée pédiculaire lors des interventions chirurgicales sur la colonne vertébrale.

Les actifs et la perte opérationnelle présentés sont localisés en France et aux États-Unis.

Les frais de recherche et développement, la plupart des coûts administratifs et marketing sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquelles ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau consolidé.

NOTE 22 : EFFECTIF

La Société employait 23 personnes dont 1 alternante au 31 décembre 2022 contre 18 personnes dont 2 alternantes au 31 décembre 2021.

NOTE 23 : RESULTAT PAR ACTION

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat de l'exercice	(2 393 169)	(1 724 785)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	31 453 507	27 340 886
Résultat de base par action (€/action)	(0,08)	(0,06)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,08)	(0,06)

NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

24.1 Obligation au titre de contrats de location

Suite à la première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, les contrats de location font l'objet d'un retraitement (cf. note 3.2).

Le contrat de location immobilière du site de Boulder aux Etats-Unis remplit les critères d'exemption d'application de la norme (durée inférieure à 12 mois) en raison de son renouvellement tous les mois.

Son loyer mensuel s'élève à 1 773\$.

24.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Un des principaux contrats de sous-traitance concerné a été confié par la Société à BEYONICS pour l'intégration du PediGuard classique, du PediGuard à pointe courbe et des PediGuard XS. BEYONICS et SpineGuard sont engagés mutuellement sur un niveau de production défini mensuellement sur 12 mois glissants. Le prix des produits est défini chaque année selon une analyse à livre ouvert des coûts engagés par BEYONICS avec une possibilité de révision en fonction de l'évolution des prix des composants.

L'accord fixe en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

24.3 Covenants financiers

La Société n'a pas de covenant financier à respecter.

24.4 Sûretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé « Pledge of Bank Accounts Balances Agreement » (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé « Deposit Account Control Agreement » (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert

European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

NOTE 25 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

25.1 Contrats

La Société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant. La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2022	31/12/2021
Contrat de redevances avec Maurice Bourlion Conclu en Novembre 2006. Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la Société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	253 691	214 518
Contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point avec Maurice Bourlion Conclu en 15 mars 2015 La société paie des royalties de 2% à Maurice Bourlion pour l'exploitation de ces brevets avec un minima annuel.	(1)	75 000

(1) Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la société a procédé à l'acquisition de brevets ultra-son auprès de Maurice Bourlion pour 156 K€ dont 100 K€ ont fait l'objet d'une compensation de créance dans le cadre d'une augmentation de capital. Cette acquisition rend caduc le contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point

25.2 Rémunérations des dirigeants

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec sa filiale. Aucun avantage à court terme ou postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (Pierre Jérôme, Stéphane Bette, Alexia Perouse et Maurice Bourlion) au titre de leurs contrats de management, de consulting ou de leurs rémunérations en qualité d'administrateur (anciens jetons de présence) s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations brutes fixes versées	360 882	304 837
Avantages en nature	4 369	4 369
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	60 000	40 000
TOTAL hors paiements fondés sur des actions	425 252	349 207
Paiements fondés sur des actions	-	304 021
TOTAL	425 252	653 227

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performance. Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 9.

NOTE 26 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

Risque de change

La filiale SpineGuard Inc. créée en 2009 dans l'état du Delaware a pour objet de gérer la distribution des produits PediGuard aux Etats-Unis et au Canada.

Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place une convention de refacturation.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la Société, comme suit :

- Une variation de la parité € / US\$ de +10% générerait une dégradation du résultat de 41 K€ au 31 décembre 2022 contre une dégradation du résultat de 77 K€ au 31 décembre 2021.
- Une variation de la parité € / US\$ de -10% générerait une amélioration du résultat de 50 K€ au 31 décembre 2022 contre une amélioration du résultat de 95 K€ au 31 décembre 2021.

Les principaux risques liés aux impacts de change des investissements en devises dans la filiale (comptes-courants) sont considérés comme non significatifs sur les capitaux propres. L'exposition au risque de change de l'investissement est neutralisée par les impacts de change liés à la conversion de la dette financière de la filiale.

Pour autant, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change au-delà des positions de couverture prises jusqu'à la date d'émission du présent rapport. La Société envisagera alors de compléter sa politique de couverture de ces risques.

Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par la direction financière. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction de la Société suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement de la Société. Le surplus de trésorerie de la Société est placé sur des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

La structure du financement de la Société au 31 décembre 2022 est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements publics (Bpifrance et COFACE), l'émission d'emprunts obligataires (Cf. note 11.3.1) et le recours à une ligne de financement optionnelle en fonds propres (cf. notes 11.3.2) mise en place le 8 avril 2021 avec la société Nice & Green correspondant à un maximum de 10,0 millions d'euros (dont 7,0 millions d'Euros tirés au 31 décembre 2022).

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2022, la Société ne dispose pas de placements financiers (cf. note 7). Par ailleurs, les dettes financières relatives aux avances conditionnées ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car il s'agit principalement d'avances remboursables à taux zéro (Cf. note 11.1).

Le 26 septembre 2018, la société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€. La société a émis une première tranche de 4,5 M€ donnant lieu au paiement d'intérêt au taux de 9,95 % ou un taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur. Cf. note 11.3.1.

Procédure de sauvegarde

Dans le cadre du plan de sauvegarde validé par le Tribunal de Commerce de Créteil le 24 mars 2021, un nouvel échéancier a été acté et les remboursements du capital et des intérêts ont repris le 28 février 2021. Le montant des paiements effectués depuis cette date s'élève à 1 614 K€.

Risque de crédit

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

VI. Comptes sociaux de la Société SpineGuard pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

	31/12/2022			31/12/2021
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	299 073	2 399 206	2 698 279	2 118 696
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)		100 180	736 047	335 895
Chiffre d'affaires net	299 073	2 499 386	3 434 326	2 454 591
Production stockée			462 761	403 032
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme			7 000	199 648
Subventions d'exploitation			32 900	173 565
Reprises sur provisions et transfert de charges			40 368	53 644
Autres produits				
			3 977 355	3 284 480
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			915 782	688 985
Variation de stocks			-	10 958
Achat de matières premières et autres approvisionnements			169 557	60 637
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			2 082 039	1 825 251
Impôts, taxes et versements assimilés			40 009	48 211
Salaires et traitements			1 229 521	941 487
Charges sociales			455 502	679 926
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			208 373	306 618
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			25 000	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			11 353	8 426
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				4 271
Autres charges			181 655	134 738
			5 211 941	4 687 591
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 1 234 586	- 1 403 111
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				1 087
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			7	
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			203	85 712
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 001	56 299
			3 211	143 097
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			298	203
Intérêts et charges assimilées (4)			355 029	465 666
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			15 382	51 530
			370 709	517 400
RESULTAT FINANCIER			- 367 499	- 374 303
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			- 1 602 085	- 1 777 414

	31/12/2022	31/12/2021
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		42 273
Sur opérations en capital	180 261	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	180 261	42 273
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	58 319	- 4 745
Sur opérations en capital	5 818	65 962
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	64 137	61 217
RESULTAT EXCEPTIONNEL	116 124	- 18 944
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	- 228 644	- 213 904
Total des produits	4 160 827	3 469 850
Total des charges	5 418 144	5 052 304
BENEFICE OU PERTE	- 1 257 317	- 1 582 454
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		1 087
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	9 222	550

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	1 698 605	1 368 211	330 394	614 733
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	1 233 060	730 938	502 122	363 194
Fonds commercial (1)	3 082 055		3 082 055	3 082 055
Autres immobilisations incorporelles	641 073		641 073	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	352 871	346 295	6 576	9 392
Autres immobilisations corporelles	231 680	191 861	39 819	56 703
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	11 414 373		11 414 373	11 414 373
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	20 318		20 318	25 515
Prêts				
Autres immobilisations financières	110 245		110 245	108 202
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 784 280	2 637 305	16 146 975	15 674 167
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	594 325		594 325	494 922
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 498 052	25 118	1 472 934	864 292
Autres créances	385 512		385 512	372 102
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 642 114		3 642 114	4 475 422
Charges constatées d'avance (3)	246 882		246 882	218 466
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 366 885	25 118	6 341 767	6 425 205
Frais d'émission d'emprunt à étaler	77 083		77 083	102 083
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	298		298	203
TOTAL GENERAL	25 228 546	2 662 423	22 566 123	22 201 658
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2022	31/12/2021
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1.664.429 €)	1 664 429	1 486 729
Primes d'émission, de fusion, d'apport	37 412 976	35 480 454
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	28 250	103 028
- Autres Réserves		
Report à nouveau	- 21 042 893	- 19 460 439
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 1 257 317	- 1 582 454
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 805 445	16 027 319
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	298	203
Provisions pour charges	44 195	49 704
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	44 493	49 907
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	3 566 568	4 275 397
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	648	531
Emprunts et dettes financières (3)	200 360	152 098
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 138 413	987 278
Dettes fiscales et sociales	504 898	666 171
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	218 471	30 087
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	5 629 358	6 111 560
Ecart de conversion Passif	86 829	12 872
TOTAL GENERAL	22 566 123	22 201 658
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 972 365	3 782 249
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 656 993	2 329 311
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	648	531
(3) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder aux États-Unis, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG® de guidage chirurgical en temps réel sans rayons X pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 90.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 21 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG® et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG® à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », l'interface de visualisation et d'enregistrement DSG Connect, la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG® a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem, la société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009 et est engagée dans une démarche RSE.

La Société s'est introduite sur le marché Euronext Growth à Paris le 26 avril 2013.

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 22 566 125€ et, au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de (1.257.317)€.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes sociaux annuels.

Les comptes annuels de la Société ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié par tous les règlements ultérieurs de l'ANC. La présentation des résultats issus de la comptabilité, et les techniques d'informations se fondent sur des principes comptables dont le respect du principe de prudence est un des éléments de la sincérité des comptes et dont découlent l'évaluation des éléments du bilan et la détermination du résultat de chaque exercice :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Principe de rattachement des charges et des produits par exercice.

Les états financiers sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 avril 2023.

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables français et des Règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce, et, en particulier ceux de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commission et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Frais de recherche et développement : 5ans

Brevets : 20 ans

Logiciels : 1 - 3 ans

Sets d'instruments réutilisables : 2 ans

Installation Agencement et Aménagement Divers : 2 - 3 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

L'état de variation des immobilisations et des amortissements s'établit comme suit :

CADRE A En Euros	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	Total I	1 876 918	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	4 113 566	842 623
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		241 352	4 078
Installations techniques, matériel et outillage industriels		197 406	898
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		128 739	12 077
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours		-	
Avances et acomptes			
	Total III	567 498	17 053
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		11 414 373	
Autres titres immobilisés		25 515	
Prêts et autres immobilisations financières		108 202	2 044
	Total IV	11 548 090	2 044
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		18 106 070	861 720

CADRE B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)	178312		1 698 606	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			4 956 189	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions			245 430	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			198 304	
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			140 816	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes				
	Total III	-	584 550	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			11 414 373	
Autres titres immobilisés		5 197	20 318	
Prêts et autres immobilisations financières			110 245	
	Total IV	5 197	11 544 936	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		5 197	18 784 280	

SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	Total I	1 262 185	106 027	1 368 211
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	668 316	62 622	730 938
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		338 503	7 792	346 295
Installations générales, agencements et aménagements divers		61 423	9 140	70 563
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		101 477	19 820	121 297
Emballages récupérables et divers				
Total III		501 404	36 752	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)		2 431 905	205 401	-

Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres

Depuis le 25 avril 2013, la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

Il est confié à la société Tradition Securities And Futures (TSAF) depuis le 1^{er} novembre 2017 dans les mêmes conditions que précédemment.

En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2022, 35 000 de ses propres actions, représentant 0,11% de son capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 59 209 actions au cours moyen de 0,75414 Euros
- Vente de 45 709 actions au cours moyen de 0,80483 Euros

NOTE 2 : FONDS COMMERCIAL

Le 6 avril 2009, les sociétés SPINEVISION SAS (le cédant) et SpineGuard SA (l'acquéreur) ont conclu un contrat de cession de fonds de commerce portant sur tous les actifs & passifs affectés aux produits PediGuard du cédant. Le fonds de commerce est évalué à son coût d'acquisition. Il n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de valeur, si du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, sa valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue de l'actif testé. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Le fonds de commerce (valeur au 31 décembre 2022 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les hypothèses retenues par la Société au 31 décembre 2022, identiques à celles utilisées en 2016, sont :

- Taux d'actualisation : 13 %
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Une hausse du taux d'actualisation de 2 points n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

La combinaison de ces deux scénarios n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme DSG ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente et des PediGuard filetés dotés de la technologie DSG de guidage chirurgical en temps réel.

Des jugements ont également été apportés par la Société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

Au 31 décembre 2022, les analyses de sensibilité du plan d'affaires ne génèrent pas de risque de perte de valeur.

NOTE 3 : CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Un crédit d'impôt recherche a été calculé au titre de l'exercice pour un montant de 228 644 euros.

NOTE 4 : FRAIS DE RECHERCHE

Au cours de l'exercice 2013, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet Miniaturisation ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 148 337€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2014, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet EMG Sheath ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 48 096€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2015, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet PediGuard Threaded ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 404 602€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2016, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet New PCBA (nouvelle carte électronique) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 103 641€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2017, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

Au cours de l'exercice 2019, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet DSG-Connect (visualisation du signal DSG) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 176 884 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2020, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet DSG-Connect (visualisation du signal DSG) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 158 244 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2021, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre des projets DSG-Connect (visualisation du signal DSG), PediGuard Threaded, Smart Universal Drill [SUD] et FAROS Robotique ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 403 032 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2022, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre des projets Smart Universal Drill [SUD] et FAROS Robotique ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 462 760,44€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

NOTE 5 : STOCKS

Les stocks sont valorisés au Coût Moyen Unitaire Pondéré.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTE 6 : CREANCES & DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	110 245		110 245
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	25 118	25 118	
Autres créances clients	1 472 934	1 472 934	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	228 644	228 644	
Taxe sur la valeur ajoutée	126 691	126 691	
Autres impôts taxes et versements assimilés	2 653	2 653	
Divers	27 524	27 524	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	-	-	
Charges constatées d'avance	246 882	246 882	
Total	2 240 693	2 130 448	110 245

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)	2 611 068	761 133	1 849 935	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	648	648		
- à plus d'un an à l'origine	955 500	48 750	195 000	711 750
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	200 360	144 787	55 573	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 138 413	996 971	28 866	112 576
Personnel et comptes rattachés	202 869	202 869		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	284 509	265 844	3 809	14 856
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	17 520	17 520		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	218 471	218 471		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 629 358	2 656 993	2 133 183	839 182

(1) Emprunts soucrits en cours d'exercice

-

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

689 328

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

-

Il n'existe pas de produits à recevoir au 31 décembre 2022.

Les charges constatées d'avance de 247 K€ sont principalement constituées :

- d'éléments nécessaires à la fabrication de produits PediGuard non réceptionnés ou non validés par la qualité à hauteur de 153 K€.
- de couts afférents à la location des locaux de Vincennes à hauteur de 34 K€
- de frais relatifs aux assurances à hauteur de 26 K€
- de diverses prestations à hauteur de 34 K€

Le détail des charges à payer est le suivant :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
INTERETS COURUS S/EMPRUNT	144 787	96 525
Total	144 787	96 525
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
INTERETS COURUS A PAYER	648	531
Total	648	531
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FACTURES NON PARVENUES	657 540	530 867
Total	657 540	530 867
Dettes fiscales et sociales		
DETTES PROV./CONGES PAYES	99 765	85 044
PROVISION BONUS	144 087	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	44 656	38 959
INT CC SPINEGUARD INC		
CS SUR PROVISION BONUS		
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	35 410	271 993
CHARGES A PAYER	7 930	7 296
Total	331 848	403 292
TOTAL GENERAL	1 134 823	1 031 215

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION, CREANCES RATTACHEES ET CREANCES COMMERCIALES.

La Société détient 1 000 titres de la société SPINEGUARD Inc., soit 100% de son capital. La valeur unitaire de ces titres de participation est de 0,01 \$.

Au bilan, la valeur des titres est de 11 414 373 € inchangée par rapport au 31 décembre 2020 et 2021.

Par ailleurs, la Société détient sur sa filiale les créances suivantes :

Clients :	986 503€	(1 052 204 USD)
-----------	----------	-----------------

Au 31 décembre 2022, elle affiche un chiffre d'affaires de 3 869 K\$ et résultat net négatif de 361 K\$.

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur recouvrable qui tient compte entre autres de données de marchés disponibles notamment de « multiples » observés sur des transactions récentes au niveau d'acteurs opérant dans le même secteur d'activité que la société.

Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur recouvrable devient inférieure au coût d'acquisition.

NOTE 8 : VALEURS MOBILIERES

La valeur est constituée du coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur du portefeuille est inférieure à la valeur historique, une provision est constituée du montant de la différence.

NOTE 9 : OPERATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur de réalisation des créances est inférieure à leur valeur nominale, une provision est constituée du montant de la différence.

Les transactions en devises étrangères sont converties aux taux en vigueur à la date des transactions. Les créances et les dettes en devises sont converties en euro sur la base des taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts résultants de cette actualisation sont portés en "écart de conversion" au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2022, le capital social s'établit à 1 664 428,85 euros. Il est divisé en 33 288 577 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,05€.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Tableau d'évolution du capital social :

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2020	1 173 650		23 473 000	0,05	
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	236 260	4 725 205	28 198 205	0,05	1 409 910
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	484	9 689	28 207 894	0,05	1 410 395
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	173	3 458	28 211 352	0,05	1 410 568
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green BSAR 176 à 250	71 212	1 424 230	29 635 582	0,05	1 481 779
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	47	935	29 636 517	0,05	1 481 826
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	28	555	29 637 072	0,05	1 481 854
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	4 875	97 500	29 734 572	0,05	1 486 729
Au 31 décembre 2021	1 486 729		29 734 572	0,05	
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	92	1 840	29 736 412	0,05	1 486 821
Augmentation de capital suite à une conversion de créance	4 292	85 836	29 822 248	0,05	1 491 112
Attribution définitive d'actions gratuites – incorporation de réserves	71 000	1 420 000	31 242 248	0,05	1 562 112
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	63	1 260	31 243 508	0,05	1 562 175
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	24 893	497 856	31 741 364	0,05	1 587 068
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	53 006	1 060 129	32 801 493	0,05	1 640 075
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	184	3 682	32 805 175	0,05	1 640 259
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Investisseurs	20	400	32 805 575	0,05	1 640 279
Augmentation de capital suite à la conversion de BSAR Nice & Green	24 150	483 002	33 288 577	0,05	1 664 429
Au 31 décembre 2022	1 664 429		33 288 577	0,05	

NOTE 11 : PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au 31.12.2021	Augmentations	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	203	298	203	298
Provisions pour pensions et obligations similaires	49 704		5 509	44 195
Provisions pour impôts	-			
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-			
Provisions pour grosses réparations	-			
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés	-			
Autres provisions pour risques et charges	-			
Total I	49 907	298	5 712	44 493
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	-			
Sur immobilisations corporelles	-			
Sur titres mis en équivalence	-			
Sur titres de participation	-			
Sur autres immobilisations financières	-			
Sur stocks et en-cours	-	3 369	3 369	
Sur comptes clients	23 518	7 984	6 384	25 117
Autres dépréciations				
Total II	23 518	11 353	9 753	25 117
TOTAL GENERAL (I + II)	73 426	11 651	15 465	69 610
	- d'exploitation	11 651	15 465	
	Dont dotations et reprises : - financières	-	-	
	- exceptionnelles	-	-	

NOTE 12 : EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES ET AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Emprunt obligataire Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

Le 26 septembre 2018, la Société a signé un contrat obligataire non convertible avec les sociétés permettant une levée de fonds potentielle de 6.000 K€, à la discrétion de la Société.

Emission de la tranche 1 de 4 500 K€ le 26 septembre 2018

Une première tranche d'une valeur totale de 4.500 K€ a été émise le 26 septembre 2018, assortie de 284 092 BSA qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (cf. caractéristiques des BSA).

Les obligations ainsi émises ont les caractéristiques suivantes :

- Echancier de remboursement :
 - Franchise de remboursement du capital de 12 mois à compter de l'émission (soit jusqu'en septembre 2019 puis,
 - 208 K€ par mois d'octobre 2019 à septembre 2021 inclus,
- Intérêts : Paiement d'intérêts mensuels au taux annuel de 9,95%.

Caractéristiques des BSA

Les BSA ont quant à eux les caractéristiques suivantes :

- Nombre de BSA : 284 092
- Nombre maximum d'actions à émettre : 284 092
- Prix d'exercice : 1,76 €
- Conditions d'exercice :
 - 284 092 bons à compter de la date d'émission, durant une période de 10 ans (284 092 actions à émettre),

NOTE 13 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES, BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES.

Attributions de l'exercice clos au 31 décembre 2022

Le 11 janvier 2022, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 2.269 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 2.269 actions ordinaires sont devenus caducs.

Le Conseil d'administration du 1 mars 2022 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 7.664 stock-options attribuées le 11 janvier 2012 et constaté leur caducité.

Le 15 mars 2022, suite à l'expiration de leur période d'exercice, 4.000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 4.000 actions ordinaires sont devenus caducs.

Le Conseil d'administration du 16 mai 2022, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 septembre 2021, a émis 25.000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,07€ par bon, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 0,97€ par action ordinaire, au profit d'un partenaire de la Société.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2022, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 septembre 2021, a attribué 75.000 actions gratuites au profit d'un salarié de SpineGuard Inc.

Le Conseil d'administration du 22 novembre 2022 a constaté la déchéance de droits à hauteur de 50.000 actions gratuites attribuées le 27 mai 2021 et constaté leur caducité.

Le 18 décembre 2022, suite à l'expiration de leur période de souscription, 60.000 bons de souscriptions d'actions attribués à Norgine dont l'exercice donnait droit à 60.000 actions ordinaires sont devenus caducs et n'ont pas été souscrits.

La Société a émis les plans d'options, d'actions gratuites et de BSA suivants :

Tableau synthétique des options de souscription d'actions au 31 décembre 2022.

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés	
11 janvier 2012	Options	6 979	-	-	6 979	-
9 janvier 2013	Options	8 217	-	-	-	8 217
18 septembre 2013	Options	10 000	-	-	-	10 000
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376
		56 572	-	-	6 979	49 593

Tableau synthétique des BSA au 31 décembre 2022.

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation				31/12/2022	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	-	-	1 000	-	-
11 janvier 2012	BSA - B	1 269	-	-	1 269	-	-
15 mars 2012	BSA - A	4 000	-	-	4 000	-	-
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	-	-	-	30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	-	-	-	50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	50 022	-	-	-	50 022	50 022
21 novembre 2013	BSA - C	1 148	-	-	-	1 148	1 148
21 novembre 2013	BSA - D	0	-	-	-	0	0
16 octobre 2014	BSA - B	8 787	-	-	-	8 787	8 787
22 mars 2016	BSA - A	21 985	-	-	-	21 985	21 985
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	-	-	-	17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	-	-	-	1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	5 000	-	-	-	5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	-	-	-	20 000	20 000
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	-	-	-	50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
15 octobre 2019	BSA - A	70 000	-	-	-	70 000	70 000
14 mai 2020	BSA - B	50 000	-	-	-	50 000	50 000
14 mai 2020	BSA - A	210 000	-	-	-	210 000	210 000
9 novembre 2021	BSA - A	150 000	-	-	-	150 000	150 000
9 novembre 2021	BSA - B	220 000	-	-	25 000	195 000	195 000
16 mai 2022	BSA - B	-	25 000	-	-	25 000	25 000
		991 308	25 000	-	31 269	985 039	985 039

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation				31/12/2022	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2021	Attribués	Exercés	Caducs		
18 décembre 2012	BSA Norgine (1)	60 000	-	-	60 000	-	-
28 décembre 2015	BSA IPF Fund (2)	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-
26 septembre 2018	BSA Harbert (3)	50	-	-	-	50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine (3)	50	-	-	-	50	142 050
		3 060 100	-	-	-	100	284 100

(1) Au cours de l'exercice 2022, les BSA attribués à Norgine le 18 décembre 2012 sont devenus caduques, n'ayant pas été exercés au cours de la période d'exercice de 10 ans.

(2) Les BSA IPF Fund émis le 28 décembre 2015 sont caduques au 31 décembre 2022.

(3) Chacun des 100 BSA octroyés à Norgine et Harbert donnent chacun droit à 2 841 actions, soit au total 284 100 actions.

Tableau synthétique des actions gratuites au 31 décembre 2022

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2021	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2022
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
14 mai 2020	Actions gratuites	1 420 000	-	1 420 000	-	-
26 janvier 2021	Actions gratuites	5 000	-	-	-	5 000
27 mai 2021	Actions gratuites	50 000	-	-	50 000	-
9 novembre 2021	Actions gratuites	510 000	-	-	-	510 000
24 juin 2022	Actions gratuites	-	75 000	-	-	75 000
		1 985 000	75 000	1 420 000	50 000	590 000

Tableau synthétique des bons de souscriptions d'actions remboursables au 31 décembre 2022.

En 2021 et 2022, la Société a procédé aux tirages suivants sur sa ligne de bons à souscription d'actions remboursables (BSAR) établie avec la société Nice & Green le 8 avril 2021 :

Date d'émission BSAR	BSAR	Valeur des BSAR
19 avril 2021	1 à 50	1 000 000 €
17 mai 2021	51 à 100	1 000 000 €
10 juin 2021	101 à 150	1 000 000 €
24 juin 2021	151 à 175	500 000 €
23 août 2021	176 à 250	1 500 000 €
8 juin 2022	251 à 300	1 000 000 €
5 décembre 2022	301 à 350	1 000 000 €
TOTAL EMIS	350	7 000 000 €
Solde à émettre	150	3 000 000 €
TOTAL PROGRAMME	500	10 000 000 €

Date de conversion des BSAR	# des BSAR	# d'actions dues à l'investisseur	Prix de conversion
26 avril 2021	1 à 25	379 046	1,3191 €
6 mai 2021	26 à 50	407 763	1,2262 €
25 mai 2021	51 à 67	314 436	1,0813 €
27 mai 2021	68 à 84	319 669	1,0636 €
2 juin 2021	85 à 100	300 864	1,0636 €
14 juin 2021	101 à 118	325 526	1,1059 €
25 juin 2021	119 à 175	1 021 322	1,1162 €
23 août 2021	176 à 250	1 424 230	1,0532 €
23 juin 2022	251 à 268	497 856	0,7231 €
21 juillet 2022	269 à 300	1 060 129	0,6037 €
16 décembre 2022	301 à 313	483 002	0,5383 €
TOTAL DES ACTIONS DUES 2022 :		6 533 843	

NOTE 14 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération des membres du Conseil d'administration est la suivante :

Rémunération des mandataires sociaux (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations brutes fixes versées	360 882	304 837
Avantages en nature	4 369	4 369
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	60 000	40 000
TOTAL	425 252	349 207

La rémunération des dirigeants s'entend hors attribution d'instruments de capitaux propres.

Par ailleurs, la Société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant. La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2022	31/12/2021
Contrat de redevances avec Maurice Bourlion Conclu en Novembre 2006. Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la Société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	203 280	214 518
Contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point avec Maurice Bourlion Conclu en 15 mars 2015 La société paie des royalties de 2% à Maurice Bourlion pour l'exploitation de ces brevets avec un minima annuel.	(1)	75 000

(1) Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la société a procédé à l'acquisition de brevets ultra-son auprès de Maurice Bourlion pour 156 K€ dont 100 K€ ont fait l'objet d'une compensation de créance dans le cadre d'une augmentation de capital. Cette acquisition rend caduque le contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point

NOTE 15 : INDEMNITES DE DEPART LA RETRAITE

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces engagements en conformité avec la recommandation 2003-R 01 du CNC sont les suivantes :

Application de la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie.

HYPOTHESES	31/12/2022	31/12/2021
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	3,75%	0,87%
Age de départ à la retraite	65 – 67 ans	65 – 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	1,00%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2019	INSEE 2017
Rotation du personnel	Moyen (Turn-over moyen)	Moyen (Turn-over moyen)

A la clôture l'engagement comptabilisé dans les comptes de la société s'élève à 44 195 €.

L'effectif à la fin de l'exercice 2022 est de 16 personnes dont 1 alternante par rapport à 15 personnes et deux alternantes au 31 décembre 2021.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Covenants financiers

Néant

Sûretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé «Pledge of Bank Accounts Balances Agreement (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé «Deposit Account Control Agreement (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

NOTE 17 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Bien que la Société ait généré une perte de -1 257K€ au titre de l'exercice 2022, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu :

- du niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022, qui s'élève à 4 116 K€,
- de l'encaissement prévisionnel du CIR 2022 pour un montant de 229 K€,
- de la trésorerie consommée par l'activité attendue sur 2023,
- du solde disponible sur la ligne de financement flexible et sécurisée par Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) avec la société Nice & Green à hauteur de 3 M€ sur 36 mois,
- de la recherche active de financements alternatifs, notamment par la conclusion d'accords stratégiques de partenariats avec l'industrie.

NOTE 18 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2022 sont décrits en section 2.1.1 du présent rapport financier.

NOTE 19 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements postérieurs à la clôture sont décrits en section 2.1.12.1 du présent rapport financier.

VII. Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes statutaires et consolidés

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

SpineGuard

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale des actionnaires de la société **SpineGuard**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **SpineGuard** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Les actifs non courants, notamment le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 3.3 « Perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill » et la note 3.1 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2023

Le Commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Olivier Bochet
Associé

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SpineGuard

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société **SpineGuard**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SpineGuard** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 17 de l'annexe des comptes annuels qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 7 « Titres de participation, créances rattachées et créances commerciales » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.
- Le fonds de commerce est évalué sur la base de sa valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 2 « Fonds commercial » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2023

Le Commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Olivier Bochet

Associé